



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi
et de la politique sociale**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (exposés des pays)	1
i) Pakistan	1
ii) Burkina Faso.....	4
iii) Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi	7
B. Les salaires dans le monde: faits nouveaux et défis à relever	11
C. La transférabilité des compétences.....	21
D. L'économie informelle	26

1. La Commission de l'emploi et de la politique sociale s'est réunie du 20 au 22 mars 2007 sous la présidence de M^{me} Fernando, ambassadrice, représentante permanente du gouvernement de Sri Lanka. M^{me} Goldberg et M. Patel étaient respectivement vice-présidente employeuse et vice-président travailleur.
2. La présidente a fait remarquer que les questions à l'ordre du jour resteraient inchangées par rapport à celles contenues dans l'ordre du jour et le programme des réunions, conformément à la demande de beaucoup de délégations gouvernementales.
3. Un représentant du Directeur général, M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi), a rappelé à la commission que les points de l'ordre du jour à l'examen suivent le schéma des trois groupes de sujets mis en relief dans le document d'orientation¹ de mars 2006. Ils portent notamment sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi en tant que composante «emploi» des programmes par pays de promotion du travail décent, évoquée dans les présentations par pays sur le Pakistan et le Burkina Faso; sur les examens de politiques centrés sur les politiques salariales et la transférabilité des compétences; et, enfin, sur les domaines de programmation, en se focalisant sur l'économie informelle et les faits nouveaux concernant l'Agenda du travail décent dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. L'orateur a également rappelé à la commission que les exposés des pays ont été élaborés conformément aux principes directeurs qui figurent en annexe au document GB.298/ESP/1.

A. Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (exposés des pays) (Première question à l'ordre du jour)

4. La commission était saisie d'un document faisant le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi (exposés des pays)².

i) Pakistan

5. La présidente a souhaité la bienvenue à M. Salman Shah conseiller du Premier ministre pour les finances, les questions économiques, les recettes fiscales et les statistiques du gouvernement du Pakistan, et à M. Sabur Ghayur, président de la Cellule de planification stratégique du ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et des Pakistanais établis à l'étranger. Dans sa présentation sur «La stratégie économique du Pakistan: politiques, priorités et voie à suivre», M. Shah a souligné l'importance que son gouvernement accorde à l'emploi et au travail décent dans son cadre stratégique. Il a remercié le Bureau pour l'aide fournie lors de l'élaboration du DSRP I et du DSRP II. Il a déclaré que le concept du travail décent progresse dans les politiques du ministère des Finances. Soulignant la situation socio-économique qui prévalait dans les années quatre-vingt-dix, il a appelé l'attention sur les grandes réformes entreprises pour résoudre les problèmes du pays et qui ont abouti à un accroissement des recettes et à une baisse des déficits fiscaux, au paiement des intérêts et de la dette extérieure; ces réformes ont également conduit à une hausse du PIB et du revenu par habitant. L'orateur a décrit la stratégie décennale pour la croissance et la prospérité du Pakistan qui se concentre sur les moteurs de la croissance dans différents secteurs (industries manufacturières et minières; agriculture et élevage; services) ainsi que sur une deuxième génération de réformes. Se référant à la jeunesse en tant que dividende

¹ Document GB.295/ESP/1/1.

² Document GB.298/ESP/1.

démographique du pays, 54 pour cent de la population ayant moins de 19 ans, l'orateur a insisté sur les stratégies adoptées pour améliorer les taux d'activité, réduire le chômage et le sous-emploi, améliorer les conditions de l'emploi indépendant et du travail familial, améliorer les taux salariaux et les conditions de travail, et rationaliser le fonctionnement des marchés. L'orateur a conclu par un aperçu des cibles à dix ans et des résultats attendus consécutivement à la mise en place du cadre macroéconomique.

6. M. Ghayur a fait une présentation sur le thème de «la croissance économique durable, l'emploi et la mise en valeur des ressources humaines» au Pakistan, en insistant sur le marché du travail. Il a notamment appelé l'attention sur la baisse générale du taux de chômage, notamment chez les femmes (et en particulier dans les zones rurales). Une meilleure surveillance du marché du travail est un aspect déterminant, et l'appui de l'OIT au projet sur l'information et l'analyse concernant le marché du travail a été salué. L'orateur a présenté la stratégie de création d'emplois du Pakistan en appelant l'attention sur le double défi qui consiste à créer des emplois face aux flux annuels, et à gérer la faible capacité d'absorption de l'économie. M. Ghayur a insisté sur le fait que la stratégie se concentre sur des points bien précis: réforme institutionnelle, déréglementation et privatisation; motivation du secteur privé et mesures destinées à attirer l'investissement direct étranger; construction et renforcement de l'infrastructure matérielle; intégration des questions d'égalité entre les sexes; renforcement des PME et développement de l'esprit d'entreprise; élaboration de programmes ciblés, surtout à l'intention des femmes et des jeunes; enfin, politiques relatives au marché du travail. Le cadre de développement à moyen terme 2005-2010 a été élaboré en s'inspirant des bonnes pratiques de différents pays, bon nombre d'entre elles avec l'assistance de l'OIT. Une autre aide de l'OIT a été sollicitée pour passer aux étapes suivantes dans les domaines ci-après: éducation et formation; réemploi des travailleurs mis au chômage; services publics de l'emploi; développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes; enfin, mise en place d'un cadre réglementaire du marché du travail efficace, équitable et fondé sur les droits.
7. La vice-présidente employeuse a donné la parole au représentant de la Fédération des employeurs du Pakistan (EFP), M. Sohail P. Ahmed, et à M. Ashraf W. Tabani, membre du Conseil d'administration du BIT. M. Ahmed a donné un aperçu de la situation de l'emploi dans le pays, ainsi que du rôle des employeurs dans la création d'emplois, dans le cadre d'une collaboration entre le gouvernement, les organisations de travailleurs et l'OIT. L'orateur a mis en relief différents éléments: un plan de développement à moyen terme; des programmes spéciaux de réduction de la pauvreté; les conseils pour le développement des compétences; un cadre stratégique pour les PME; la politique de sécurité et de santé au travail (pour inclure le VIH/SIDA); la politique de protection des travailleurs; la politique en matière d'inspection du travail; la politique de l'emploi des jeunes; enfin, les amendements à l'ordonnance 2000/2002 sur les relations industrielles. Plusieurs programmes de promotion de l'emploi décent, avec l'aide de l'OIT, ont été présentés, de même que les activités de soutien des employeurs au cadre économique national et à l'emploi décent, y compris la coopération bilatérale employeurs/travailleurs (WEBCOP); la formation du Pacte mondial au Pakistan; enfin, une participation active aux activités nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique.
8. M. Tabani a reconnu le rôle clé du secteur privé dans l'éducation et la formation, qui va au-delà d'un engagement à investir et à assurer une participation à tous les niveaux. Il s'est dit préoccupé par le risque que la structure tripartite de l'OIT ne disparaisse, notamment à l'échelon national dans le contexte de l'initiative visant à unifier l'action des Nations Unies. Etant donné que le Pakistan est l'un des huit pays pilotes à l'origine de cette initiative, l'orateur a demandé une assistance du BIT afin de veiller à ce que les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent rester des partenaires actifs.

9. Le vice-président travailleur a présenté M. Khurshid Ahmed, représentant de la Fédération des travailleurs du Pakistan et membre du Conseil d'administration du BIT, qui a pris la parole au nom du groupe des travailleurs. Il a réitéré les préoccupations du groupe des employeurs au sujet de la politique visant à unifier l'action des Nations Unies, et s'est rallié à l'appel en faveur du soutien de l'OIT et du tripartisme. Au sujet de la baisse du taux de chômage, il a précisé que les emplois créés concernent les travailleuses familiales non rémunérées du secteur agricole. Il a précisé que les salaires réels de la plupart des catégories de travailleurs n'ont pas augmenté et que certains ont même diminué. M. Ahmed a appelé l'attention sur plusieurs domaines de préoccupation des travailleurs au Pakistan: transferts de fonds des travailleurs pakistanais vers des investissements productifs; niveau élevé du déficit commercial; passage à une production à plus forte valeur ajoutée; enfin, participation des femmes au marché du travail. Pour créer un marché du travail efficient, équitable et fondé sur les droits, il faut une position de négociation forte des travailleurs, des emplois dans le secteur formel, une politique et un mécanisme d'inspection du travail, des cadres réglementaires efficaces, autant de questions qui restent à résoudre au Pakistan. Le soutien technique accordé par le BIT a été salué, et une nouvelle demande d'assistance a été formulée dans des domaines précis: emploi; perfectionnement des compétences; relations professionnelles; protection sociale; déréglementation. M. Ahmed a souligné certaines initiatives importantes de la Fédération des travailleurs du Pakistan allant dans le sens de l'objectif du travail décent, à savoir la fusion de trois grands syndicats nationaux en un seul syndicat, la Fédération des travailleurs du Pakistan.
10. La représentante du gouvernement de la Chine, s'exprimant au nom du GASPAC, a relevé avec intérêt l'expérience du gouvernement du Pakistan dans ses efforts visant à mettre l'emploi décent, la réduction de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines au centre des politiques macroéconomiques. Elle a appelé l'attention sur l'impact positif de réformes et de programmes de stabilisation bien conçus et mis en œuvre, sur la stratégie multiforme pour l'emploi, et sur les progrès accomplis dans les domaines du chômage des jeunes et des femmes. Elle a exhorté la commission à se pencher sur le renforcement des compétences professionnelles et techniques de la main-d'œuvre ainsi que sur les politiques actives du marché du travail.
11. M. Anand (membre employeur) a fait valoir que le Pakistan donne un exemple de collaboration entre les partenaires sociaux, avec pour thème central le secteur privé. Un Pakistan fort sera en mesure d'apporter une contribution conséquente à la lutte contre la pauvreté dans la sous-région.
12. Le vice-président travailleur a souligné l'intérêt des exposés précédents et a soulevé un certain nombre de questions visant à éclairer l'expérience du Pakistan:
- Dans quels secteurs économiques la croissance de l'emploi s'inscrit-elle?
 - Quel est le cadre de réglementation du travail dans les zones franches d'exportation?
 - Quel est l'effectif des inspecteurs du travail, le Pakistan a-t-il participé à des programmes de référence dans ce domaine?
 - Quelles politiques ont été introduites pour traiter les questions relatives à la répartition des revenus?
 - Quel rôle a joué la demande intérieure dans la croissance économique et le développement sectoriel?
 - Quelle a été l'incidence de la croissance économique sur la balance des paiements, en particulier la balance des paiements courants?

- g) Qu'est-ce que le BIT pourrait faire d'autre, ou faire différemment?
- h) Comment les partenaires sociaux ont-ils été associés à la mise en place du cadre de développement à moyen terme?
- i) Que faut-il entendre par «mondialisation injuste», expression utilisée dans l'exposé du membre employeur?

13. En réponse à ces questions, M. Shah a insisté sur la qualité du processus de consultation et sur son intérêt pour le pays. Le supplément d'appui du BIT dans des domaines tels que les bases de données sur le marché du travail, le développement des compétences, l'élaboration des politiques est bienvenu. L'orateur a souligné l'importance de la stabilité macroéconomique et a formulé des observations sur les questions posées, indiquant que l'incidence des politiques sur la création d'emplois sera plus manifeste au cours des deux prochaines années en raison du décalage entre la croissance et la création d'emplois. Enfin, il a mis l'accent sur le fait que le Pakistan a dû façonner son avantage comparatif autour de sa population en investissant dans l'éducation des jeunes et le développement de leurs compétences.

14. M. Ghayur a donné plus de précisions sur les secteurs dans lesquels l'emploi a progressé, en concluant que, bien que très distincts, les deux principaux secteurs de croissance sont l'élevage et les services. La pauvreté a diminué de 10 points de pourcentage et la répartition des revenus s'est améliorée, les plus fortes augmentations du revenu ayant été enregistrées parmi les classes moyennes. L'orateur a situé l'appui du BIT dans le renforcement des capacités des inspecteurs du travail, les systèmes d'information sur le marché du travail et l'impact de l'action gouvernementale sur l'emploi.

ii) **Burkina Faso**

15. La présidente a souhaité la bienvenue à M. Justin Koutaba, ministre de la Jeunesse et de l'Emploi du Burkina Faso, et à M^{me} Léontine Zombre, secrétaire générale du ministère du Travail et de la Sécurité sociale. M. Koutaba a présenté la stratégie de son pays en matière d'emploi et la façon dont elle se rattache à l'Agenda global pour l'emploi. Il a indiqué que le Burkina Faso est un pays sans littoral, de 13 millions d'habitants environ qui ne possède guère de ressources naturelles et qui reste très vulnérable aux chocs extérieurs. L'agriculture est le secteur dominant, vu qu'elle fournit un emploi à 85 pour cent de la population en âge de travailler. La part de l'emploi formel est de moins de 5 pour cent et l'emploi urbain est le plus souvent informel.

16. L'emploi est une priorité nationale au Burkina Faso: le Président l'a placé au cœur de son programme; sa promotion est un objectif explicite du DSRP et du PNUAD, et un plan d'action national pour le suivi de la Déclaration de Ouagadougou a été mis au point.

17. L'orateur a indiqué qu'avec le soutien technique et financier du BIT, son ministère travaille étroitement avec les partenaires sociaux pour réviser la politique nationale de l'emploi de 2001 (PNE). Il a souligné que l'élaboration de cette nouvelle politique de l'emploi est axée sur la participation, des consultations formelles et informelles étant prévues avec des ministères techniques, des associations d'employeurs et des syndicats. La politique révisée offrira le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Cette politique comporte quatre objectifs stratégiques:

- créer un lien entre la politique de l'emploi et les autres politiques nationales, l'objectif étant de clarifier l'interdépendance entre la PNE et les politiques macroéconomiques et sectorielles, et de montrer sa contribution potentielle à la création d'emplois et à

l'amélioration de la qualité des emplois (éléments clés n^{os} 1 et 4 de l'Agenda global pour l'emploi);

- renforcer la dynamique de la création d'emplois; il s'agit de prendre des mesures pour accroître l'offre (ou bien la demande) d'emplois en recourant à des leviers spécifiques qu'il faut dynamiser ou promouvoir. Les questions relatives à l'emploi urbain informel sont étudiées, principalement dans le cadre des interventions axées sur les micro-entreprises et l'emploi indépendant (éléments clés n^{os} 5 et 7);
- améliorer l'employabilité; cet objectif concerne les mesures relatives à la demande (ou bien à l'offre) d'emplois qui visent à améliorer l'accès à l'emploi grâce à la formation professionnelle et technique, ainsi que les capacités de production de ceux qui travaillent déjà, et cela pour relever les revenus et créer des emplois (éléments clés n^{os} 2 et 6);
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail; le but est de mieux maîtriser le marché du travail pour lui faire jouer un rôle plus concret dans l'accès à l'emploi et dans la prise en considération du travail décent (élément clé n^o 7).

18. Le ministre a attiré l'attention sur les efforts accomplis pour intégrer la stratégie de l'emploi, telle que finalisée, dans le plan d'action prioritaire (PAP). Il a souligné que le BIT apporte son concours à son ministère pour améliorer la coopération avec le ministère de l'Economie et du Développement en charge de l'élaboration du PAP et le ministère des Finances responsable des questions financières relatives au DSRP. Une action a été entreprise pour aligner le calendrier fixé pour l'élaboration de la politique de l'emploi sur l'examen du DSRP. Faisant observer que, pour assurer une bonne utilisation des deniers publics, le Burkina Faso cherche à faire du cadre des dépenses à moyen terme l'outil essentiel permettant de mieux acheminer les ressources vers les secteurs prioritaires, M. Koutaba a indiqué que le BIT aide son ministère à mettre en place un cadre sectoriel des dépenses à moyen terme pour l'emploi et à faire en sorte qu'un certain nombre de programmes soient financés par le Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP), qui est en cours d'examen.

19. Le vice-président travailleur a présenté M. Rémi Coulibaly, représentant des organisations de travailleurs auprès du gouvernement du Burkina Faso. M. Coulibaly a fait état de la participation des syndicats au processus d'élaboration de la politique nationale de l'emploi. Il a souligné que les politiques macroéconomiques du Burkina Faso, héritées des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale, ont provoqué le licenciement de nombreux travailleurs. Malgré la croissance économique enregistrée au Burkina Faso, la structure de l'emploi n'a pas beaucoup changé. Quatre-vingt-cinq pour cent de la population en âge de travailler est employée dans le secteur agricole, 12 pour cent dans l'économie informelle, et la part de l'emploi formel n'est que de 3 pour cent. Autrement dit, rares sont les personnes couvertes par les systèmes de sécurité sociale existants. Malgré de nouvelles lois et la réforme récente visant à élargir la protection sociale, celle-ci demeure insuffisante. L'orateur a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour assurer une protection à un nombre beaucoup plus grand de travailleurs. Il a ensuite indiqué que le dialogue social est une réalité au Burkina Faso. Les syndicats ont été associés à la préparation et à présent au suivi du Sommet de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. De même, ils ont pris part au processus d'élaboration de la politique nationale de l'emploi. L'orateur a salué les initiatives du gouvernement visant à appuyer ces processus de consultation et a demandé que le dialogue soit poursuivi pour que l'on passe à la phase de mise en œuvre. Il a exposé, pour conclure, le processus de révision du Code du travail et a exprimé l'espoir que les normes internationales du travail seront prises en considération. La Banque mondiale exerce des pressions pour que la réglementation du

travail soit plus flexible. Le processus de révision ne devra pas être l'occasion de modifier le Code du travail dans ce sens.

- 20.** La vice-présidente employeuse a présenté M^mc Philomène Yaméogo, secrétaire générale du Conseil national du patronat burkinabé (CNPB). Celle-ci a souligné que le CNPB prend part à l'élaboration de la politique nationale de l'emploi. Elle a remercié le gouvernement du Burkina Faso de sa détermination à résoudre les problèmes de l'emploi auxquels se heurte le pays en en faisant l'un des moyens d'action de sa stratégie de réduction de la pauvreté; elle a indiqué à cet égard que, malgré les taux de croissance élevés des cinq dernières années, plus de 45 pour cent de la population vit encore avec moins de 1 dollar par jour. L'oratrice a reconnu le rôle central qui est accordé au secteur privé dans la politique de l'emploi, mais a souligné que, malgré les réformes récentes, le climat de l'investissement demeure défavorable au Burkina Faso en raison de la charge fiscale, du coût des facteurs, de la médiocrité de l'infrastructure, du faible niveau de qualification de la main-d'œuvre et des rigidités de la législation relative au marché du travail. Le dialogue est bon entre le gouvernement et les employeurs grâce à la réunion annuelle entre le secteur privé et l'Etat et à leur participation à de nombreuses consultations. L'intervenante a invité le gouvernement à poursuivre les réformes en cours afin d'améliorer le climat de l'investissement et a fait savoir à la commission que le CNPB mettra en place une structure visant à faciliter les contacts entre les entrepreneurs nationaux et les éventuels investisseurs étrangers. Enfin, elle a remercié le BIT d'avoir aidé le CNPB, notamment à vérifier ses comptes, à organiser des ateliers sur le renforcement des capacités et à préparer une étude sur les femmes chefs d'entreprise.
- 21.** La représentante du gouvernement du Maroc, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicitée de cet exposé clair et complet. Elle a pris note de la formulation tripartite de la politique nationale de l'emploi du Burkina Faso qui représente un travail important et une expérience enrichissante dont on pourra tirer des enseignements utiles. Elle a également reconnu la contribution de l'OIT à ces travaux et a encouragé le Bureau à poursuivre ce type d'assistance en Afrique.
- 22.** Le représentant du gouvernement de la Côte d'Ivoire a remercié le BIT d'avoir choisi le Burkina Faso parmi les pays invités à présenter leur expérience à la commission; cela honore l'Afrique dans son ensemble et met en relief les défis communs à la sous-région. Il s'est félicité des efforts qui ont été mentionnés et qui visent à favoriser le dialogue social, à renforcer les capacités des partenaires sociaux et à promouvoir l'emploi des jeunes. Dans chacun des pays de la sous-région, l'emploi des jeunes dépend de la situation dans les pays voisins et, à cet égard, il a salué le rôle important que joue le Burkina Faso en tant que président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour rétablir la paix dans la sous-région. Il s'est prononcé en faveur de l'harmonisation des politiques pour l'emploi des jeunes dans le cadre de la CEDEAO.
- 23.** Le représentant du gouvernement de la France a souligné la pertinence de l'exposé et noté que la commission a pu se faire une image claire et synthétique de la situation du Burkina Faso et des mesures qu'il a prises pour répondre aux défis qu'il doit relever. L'exposé est particulièrement utile du point de vue du fonctionnement de la commission, notamment en ce qui concerne les modalités de rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi.
- 24.** La vice-présidente employeuse a fait sienne la position exprimée par le représentant du gouvernement de la France. Elle a noté que l'exposé mentionne un grand nombre de politiques et de programmes qui sont encore tout nouveaux; il est donc trop tôt pour évaluer leur impact. Elle s'est demandé de quelle manière cet impact sera évalué et quelle est l'expérience acquise à ce jour concernant la mise en œuvre de la législation étendant la protection sociale.

25. M^{me} Byers (membre travailleuse) s'est demandé dans quelle mesure les partenaires sociaux ont participé à la modernisation du cadre réglementaire pour les entreprises, pourquoi les interventions ciblant les jeunes et les femmes sont limitées aux micro-entreprises, car ceci pourrait altérer le développement, comment évaluer les progrès accomplis pour relever les défis concernant l'économie informelle, et quelles sont les informations statistiques disponibles sur les revenus dans l'économie informelle pour justifier l'insistance placée sur l'augmentation de l'épargne des travailleurs informels. L'oratrice s'est également demandé comment le Bureau pourra faire participer les partenaires sociaux à une nouvelle conception des projets qui doivent être modifiés, et de quelle manière il pourra renforcer les capacités des partenaires sociaux pour évaluer les politiques économiques et sociales.
26. Le ministre de la Jeunesse et de l'Emploi a remercié le gouvernement de la France de son aide technique et financière lors de l'élaboration de la politique nationale de l'emploi, et de la mise en œuvre des programmes spécifiques visant à améliorer l'employabilité. Il a souligné tous les efforts entrepris pour promouvoir l'emploi des jeunes par le biais de programmes spécifiques, et a insisté sur le fait que la paix sociale et la stabilité dépendent très étroitement de ces programmes. S'agissant de l'économie informelle, l'orateur a évoqué les diverses structures en place visant à mieux l'organiser et à former ses travailleurs à la gestion d'entreprise ainsi qu'à la protection sociale et à la santé au travail.
27. La secrétaire générale du ministère du Travail et de la Sécurité sociale a donné des détails sur la législation adoptée et mise en œuvre pour étendre la protection sociale au Burkina Faso. Elle a souligné les efforts en cours pour structurer et organiser l'économie informelle afin que ses travailleurs puissent bénéficier de ces nouvelles dispositions. Elle a également noté que le projet STEP du BIT (Stratégie et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) contribue à l'extension de la protection sociale en développant l'assistance mutuelle. Elle a mentionné l'existence et le travail effectif de la Commission consultative du travail, un organe permanent qui favorise le dialogue social.
28. M^{me} Yaméogo a souligné que son organisation est pleinement associée à toutes les réformes et les décisions prises et que la convention n° 144, qui a été ratifiée par le Burkina Faso, est pleinement appliquée.
29. M. Coulibaly a conclu en demandant de l'aide pour renforcer la capacité des syndicats d'évaluer la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

iii) Le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi

30. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau pour le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi et a pris note des chiffres concernant les tendances mondiales de l'emploi et les tendances mondiales de l'emploi des jeunes, qui soulignent l'urgence qu'il y a à coordonner des réponses mondiales en matière d'emploi, notamment en matière d'emploi des jeunes, et pour résoudre la crise de la pauvreté. Il apparaît que le nombre de chômeurs dans le monde atteint le niveau record de 195 millions de personnes, et que 1,37 milliard de personnes survivent avec moins de 2 dollars par jour. Il a cité le paragraphe 9 du document, où il est dit qu'il n'y a aucune raison de croire que la persistance d'une croissance vigoureuse se traduira par un nombre suffisant d'emplois, à moins que des mesures novatrices ne soient prises. Il est primordial que la commission étende la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi afin de relever les défis identifiés dans le document. L'orateur a pris note du rôle que joue le Bureau dans cette mise en œuvre. En ce qui concerne la loi de la Chine sur la promotion de l'emploi, l'orateur a demandé si elle prévoit la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et a demandé que des copies de ce texte de loi, s'il existe dans les langues de travail du BIT, soient distribuées aux mandants. Il s'est demandé quel a été l'effet de la

transmission du message de l'Agenda global pour l'emploi en matière de TIC dans les processus conjoints de la CNUCED et de l'OCDE, et il a demandé quel est l'état d'avancement des travaux sur les changements technologiques, notamment les transferts de technologie vers les pays en développement à travers les EMN. La partie du document du Bureau qui traite de la création d'un climat propice au développement des entreprises ne correspond pas à la définition donnée dans l'Agenda global pour l'emploi de l'élément clé n° 5, à savoir «un emploi décent grâce à l'entrepreneuriat», qui est la formulation préférée. L'OIT devrait se prononcer en faveur d'un milieu de l'entreprise qui assure des conditions de travail décentes et le respect des droits des travailleurs. L'orateur s'est dit déçu de la faiblesse du rapport en ce qui concerne le suivi du Sommet de l'Union africaine. En ce qui concerne les suggestions préparées par le Bureau pour le contenu des exposés des pays, l'orateur a suggéré un certain nombre d'améliorations:

- ces suggestions devraient comprendre le respect des normes internationales du travail et notamment des normes fondamentales;
- la partie relative aux politiques du marché du travail devrait aussi traiter la question de la qualité de l'emploi et contenir des références à la situation salariale, à la négociation collective, à la liberté syndicale et à l'administration du travail;
- la partie sur les politiques macroéconomiques devrait faire référence aux résultats en matière d'emploi des politiques budgétaires, monétaires, commerciales et des taux de change, et inclure les questions posées dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi sous l'élément clé n° 4, à savoir: 1) quelle est la meilleure manière de stimuler la demande dans un sens favorable à l'emploi; 2) comment développer le pouvoir générateur d'emplois de la croissance; 3) quel est le meilleur moyen de garantir, notamment mais non exclusivement à travers la politique macroéconomique, que la croissance n'exclut personne; et 4) comment l'emploi peut-il être placé au cœur de la politique économique et sociale à travers une meilleure coordination des politiques? L'ampleur de la participation des partenaires sociaux au dialogue sur les aspects des politiques macroéconomiques relatifs à l'emploi devrait être reflétée;
- la partie relative aux qualifications et à l'employabilité devrait mentionner les politiques d'amélioration des qualifications et diverses expériences nationales en matière d'utilisation des divers mécanismes de financement de la formation;
- la partie relative à la protection sociale devrait également couvrir les questions de sécurité et de santé.

- 31.** La vice-présidente employeuse a noté que des progrès constants sont faits s'agissant de tirer les leçons pratiques de l'Agenda global pour l'emploi. Tout en reconnaissant que de grands défis restent encore à relever, elle s'est dite satisfaite de la tendance à la hausse de la proportion de personnes au travail, et du déclin du pourcentage de celles qui vivent dans les pires formes de pauvreté. Les problèmes varient d'un pays à l'autre, d'où la nécessité d'une multiplicité d'options politiques. La partie du rapport portant sur des expériences nationales a circonscrit des domaines que la commission voudra peut-être explorer d'une manière plus approfondie à l'avenir, tels que les éléments clés du Programme national de soutien à l'emploi de Madagascar, l'examen des interventions passées et de leur impact au Ghana, la relation entre le Forum de la Chine sur l'emploi de 2004 et la nouvelle loi sur la promotion de l'emploi dans ce pays, le rôle de l'OIT dans la réforme de la législation du travail en Inde, la contribution accrue de l'Organisation au rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, et le suivi des travaux sur l'emploi des jeunes aux Philippines concernant lesquels le gouvernement a fait rapport à la commission en novembre 2005. Il faut établir un meilleur lien entre ce que le Bureau a dit qu'il allait faire et ce qui a réellement été fait, afin qu'il soit plus aisé de tirer des leçons pratiques de l'expérience. En ce qui concerne le terme de «jeunes découragés» et le problème de l'emploi des jeunes,

l'oratrice s'est félicitée de l'opinion positive exprimée par M. Shah, qui voit la population des jeunes comme un dividende démographique. En conclusion, elle a fait observer que la responsabilité de l'emploi n'incombe pas aux seuls gouvernements et entrepreneurs, mais aussi aux personnes à la recherche d'un emploi, et que ceux qu'on pourrait appeler les «jeunes motivés» devraient aussi bénéficier d'une assistance.

32. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a estimé que les suggestions pour le contenu des exposés des pays qui figurent dans le document ne reflètent pas l'intérêt de la commission pour une information en retour sur la manière dont l'Agenda global pour l'emploi a été mis en œuvre. Seul l'un des douze points suggérés fait directement référence à l'Agenda global pour l'emploi. Tout en reconnaissant l'intérêt général que suscite le rôle de l'OIT en matière d'assistance aux pays, l'orateur a souhaité être informé spécifiquement de la valeur ajoutée qu'apporte l'Agenda global pour l'emploi.
33. La représentante du gouvernement de Cuba s'est félicitée des suggestions pour le contenu des exposés des pays figurant dans le rapport, mais aurait aimé que ces suggestions aient un lien plus direct avec l'Agenda global pour l'emploi; elle souhaiterait mieux comprendre les critères de sélection des pays et a proposé que l'on ne se limite pas systématiquement à deux pays seulement. La croissance économique ne suffit pas à garantir la croissance de l'emploi; des politiques favorisant le développement des compétences et d'autres mesures sont également nécessaires. Dans ce contexte, l'oratrice a fait part de l'expérience de Cuba en matière de création d'emplois. Le taux de chômage est passé en dessous de 2 pour cent avec l'application de programmes d'emploi au niveau territorial, accompagnés de programmes d'études sur les segments de la population ayant les meilleurs résultats. Dans les paragraphes du rapport consacrés à l'emploi des jeunes, l'oratrice aurait souhaité des informations sur l'application, au niveau national ou régional, de mesures de lutte contre le chômage des jeunes. Cuba accorde une grande importance à l'emploi des jeunes pour garantir la poursuite du développement économique du pays et la relève naturelle de la main-d'oeuvre. L'attention prioritaire accordée à l'emploi des jeunes a joué un rôle décisif dans le recul du chômage à Cuba.
34. La représentante du gouvernement de la Chine a remercié le BIT du soutien technique qu'il a apporté à la Chine dans le cadre de l'élaboration de sa nouvelle loi sur la promotion de l'emploi. Elle a donné un aperçu de cette loi, et a noté qu'elle a été soumise au Congrès populaire de la Chine en février 2007 pour adoption.
35. La représentante du gouvernement du Maroc, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a félicité le Bureau car le document est intéressant. Elle s'est félicitée du travail accompli dans le domaine de la création d'un climat propice au développement des entreprises, de la prise de mesures pour mettre fin à toutes les formes de discrimination sur le marché du travail, et pour traiter le problème du chômage des jeunes. Le groupe de l'Afrique a encouragé le BIT à poursuivre ses travaux dans ces domaines.
36. Le représentant du gouvernement de la Finlande a fait référence à la déclaration de M. Patel et a instamment demandé au Bureau de centrer ses travaux sur des politiques de croissance génératrices d'emplois.
37. Dans sa réponse, M. Salazar-Xirinachs a pris note de l'évolution du contexte, s'agissant d'étendre l'Agenda global pour l'emploi, de la réforme des Nations Unies, du rôle central de l'Agenda global pour l'emploi dans les PPTD, du succès croissant de l'intégration des questions d'emploi dans les DSRP, du nouveau partenariat OIT/PNUD et, enfin, de la panoplie type de mesures pour intégrer l'emploi et le travail décent afin d'aider les autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à intégrer le travail décent dans leurs travaux en général. M. Salazar-Xirinachs a fait état de quelques succès dans la promotion des droits des travailleurs dans des sous-secteurs spécifiques, et des

travaux accomplis sur la responsabilité sociale des entreprises dans les chaînes de valeur. Faisant référence à l'Agenda global pour l'emploi, il a noté que l'objet du suivi de la mise en œuvre est d'informer la commission des travaux sur le terrain. Le rapport devrait donc être évalué dans le contexte des autres types de rapports sur les situations intérimaires.

- 38.** Faisant référence aux exposés très utiles sur le Pakistan et le Burkina Faso, la vice-présidente employeuse a rappelé à la commission que la raison d'être des rapports par pays est de tirer des leçons générales de l'Agenda global pour l'emploi, d'identifier les interventions réussies et moins réussies du BIT, ainsi que les modèles et les approches qui pourraient être reproduits. Elle a appuyé les suggestions de M. Patel et indiqué un certain nombre de domaines où des suggestions plus détaillées pourraient être mises au point concernant le développement de l'entreprise et notamment la productivité, la réforme de la réglementation, la durabilité et la transformation des entreprises publiques en entreprises privées. Cependant, bien que ces suggestions soient importantes, il faut trouver un équilibre entre l'élaboration d'un rapport toujours plus complet et la mise à disposition d'un matériel facile à gérer et permettant de tirer des leçons en matière de politiques. Par conséquent deux suggestions sont faites. Le mandat concernant les exposés des pays devrait être étendu, compte tenu des suggestions pertinentes exprimées par les travailleurs et les employeurs. Ces suggestions détaillées, qui offrent un choix d'options pour les exposés, devraient être annexées à une déclaration couvrant cinq questions.
- En vous inspirant de l'Agenda global pour l'emploi et en l'utilisant comme une structure modèle, veuillez nous donner un aperçu de la situation économique et sociale actuelle qui prévaut dans votre pays.
 - Quels sont les principaux éléments qui ont permis d'en arriver là?
 - Quel rôle ont joué les partenaires sociaux, à tous les niveaux?
 - Quel rôle a joué l'OIT et quel a été son impact?
 - Quoi d'autre?
- 39.** L'OIE et ACT/EMP pourraient être invités à travailler ensemble à des orientations sur le rôle incombant aux employeurs dans la préparation des exposés. L'intervenante a conclu en demandant davantage d'informations sur les critères de sélection des pays.
- 40.** La représentante du gouvernement de l'Inde a félicité le Bureau pour la qualité du rapport et fait observer que la croissance sans emploi est un phénomène qui ne laisse pas d'inquiéter son gouvernement. L'enjeu, tant pour l'Inde que pour le monde entier, est d'adopter les mesures nécessaires pour que les jeunes soient assurés d'accéder à l'emploi productif. L'intervenante a donné quelques exemples de la manière dont l'Inde s'emploie à relever ces défis dans le cadre de son plan quinquennal, et confirmé que son gouvernement continuera de travailler avec l'OIT pour résoudre le problème du chômage des jeunes en se conformant aux orientations de l'Agenda du travail décent.
- 41.** M. Salazar-Xirinachs a souligné les efforts accomplis en vue de mieux relier l'Agenda du travail décent aux politiques analysées dans le rapport et a reconnu qu'il est nécessaire de mesurer l'impact des décisions prises. La sélection des pays s'effectue sur la base d'un certain nombre de critères tels que l'équilibre entre les régions, le niveau de développement économique local et la participation du Bureau. L'intervenant a rappelé que le Bureau propose des pays, mais que la décision d'inviter tel ou tel pays incombe en dernier ressort à la commission, par l'intermédiaire de son bureau. Enfin, il a exhorté la commission à être réaliste quant à la capacité du Bureau d'aider les Etats Membres à mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi.

42. Le vice-président travailleur a agréé la proposition de la vice-présidente employeuse de rationaliser les instructions concernant les exposés des pays, avec la possibilité d'apporter certaines modifications aux cinq suggestions du groupe des travailleurs. Les instructions rationalisées devraient s'accompagner de directives plus élaborées incorporant les suggestions faites plus tôt au cours de la discussion par le groupe des travailleurs. L'intervenant estime par ailleurs que le problème du découragement des jeunes est une véritable bombe à retardement et qu'il est indispensable d'élaborer des mesures audacieuses pour la désamorcer. Il importe à cet égard que le Bureau intensifie ses efforts dans ce domaine. L'orateur appuie la demande du gouvernement de la Finlande concernant un examen des travaux de la commission pour les centrer en priorité sur les politiques de croissance génératrices d'emplois, et il a été demandé que l'ordre du jour futur de la commission reflète cette priorité. S'agissant de la réforme des Nations Unies, il a vivement invité le Bureau à veiller au respect de la structure tripartite de l'Organisation et à la participation des partenaires sociaux. En conclusion, il a demandé à la commission d'engager une réflexion sur les moyens susceptibles de renforcer l'utilité des exposés des pays.
43. La vice-présidente employeuse a salué et approuvé l'intervention du vice-président travailleur et a pris note de son acceptation des propositions concernant la rationalisation de la procédure à suivre par les pays, sous réserve des modifications que pourraient éventuellement proposer les travailleurs.
44. *La commission a pris note du document du Bureau ainsi que des points de vue exprimés.*

B. Les salaires dans le monde: faits nouveaux et défis à relever (Deuxième question à l'ordre du jour)

45. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale) a présenté le document du Bureau³. Il a tout d'abord signalé deux corrections à apporter à ce document. La première, au paragraphe 6, concerne le nombre de pays africains, qui doit être de 53 et non pas de 55; la seconde, à la dernière ligne du paragraphe 54 de la version française, où il faut lire: «lutte contre l'informalité». L'intervenant a expliqué que le document en question est le fruit de la volonté de la commission d'examiner plus soigneusement les questions salariales, afin de combler un certain déficit de connaissances dans ce domaine et de résoudre les difficultés que pose la politique salariale dans un contexte marqué par l'intensification de la concurrence au niveau mondial. Il a souligné l'importance des salaires, qui constituent un élément essentiel du travail décent. Conscient de la complexité de cette question et tenant compte de la diversité des contextes nationaux, il a proposé que le Bureau s'appuie sur les éléments prioritaires qui seront définis au cours des débats pour prendre des mesures concrètes.
46. Un représentant du Directeur général (M. Vaughan-Whitehead, conseiller principal pour les salaires, Secteur de la protection sociale) a fait observer que le document s'inscrit dans le prolongement de discussions avec des représentants des employeurs et des travailleurs qui ont indiqué qu'il fallait établir un document de synthèse permettant de discerner les grandes tendances mondiales en matière salariale et de recenser les problèmes auxquels sont confrontés les partenaires sociaux. L'intervenant a reconnu qu'étant d'une longueur prescrite le document n'est pas en mesure de proposer une analyse exhaustive de toutes les questions relatives aux salaires. Cinq points importants y sont toutefois mis en lumière.

³ Document GB.298/ESP/2.

L'absence de statistiques et d'études sur les salaires reste problématique, en particulier en Afrique. D'où la nécessité d'entreprendre de nouvelles recherches, d'effectuer d'autres enquêtes et d'établir le corpus de statistiques indispensables à l'élaboration des politiques et à l'exercice de la négociation collective. Les recherches effectuées à ce jour par le Bureau sur la base de données incomplètes font apparaître, à l'échelon mondial, une augmentation des salaires réels, des modifications de la part salariale, une aggravation des disparités salariales, ainsi qu'une diversification de la composition des salaires. La fixation institutionnelle des salaires pourrait jouer un rôle crucial dans l'évolution de ces derniers. L'intervenant a signalé une erreur au paragraphe 49 du document du Bureau et indiqué qu'il ne faut pas parler de «rigidité à la baisse», mais de «rigidité». Le programme de travail présenté par le Bureau a pour but de combler le déficit de connaissances mentionné dans le document et préconise l'élaboration d'un programme de travail stratégique qui placerait l'OIT au centre de la politique salariale, en coopération avec d'autres organisations. Il faudrait pour cela que le programme renforce les activités statistiques sur les salaires, examine les dimensions politiques et sociales des politiques salariales, propose de nouveaux outils plus performants de politique salariale, et étudie l'impact du dialogue social sur les salaires. Ce programme de travail devrait également comporter la création d'un espace de réflexion destiné à permettre aux mandants d'analyser la répartition des revenus et de débattre de cette question. Enfin, l'intervenant a fait observer qu'il est prioritaire d'accorder une place plus importante aux salaires dans les programmes par pays de promotion du travail décent, les salaires devant en effet être reconnus comme un aspect important du travail décent.

47. Le vice-président travailleur s'est félicité de l'intérêt porté à la question des salaires, mais a exprimé d'importantes réserves à l'égard du document présenté par le Bureau. Il considère en premier lieu que ce document n'ouvre aucune nouvelle perspective susceptible d'aider à trouver de nouvelles idées dans le domaine de la politique salariale. Il estime en outre que ce document témoigne d'une certaine désaffection du Bureau vis-à-vis des questions salariales et qu'il conviendrait de ranimer l'intérêt pour ces dernières. Il regrette par ailleurs que le débat ne se soit pas limité à l'examen du document et ait abordé d'autres questions. L'intervenant a signalé certains passages du document dont il estime qu'ils contiennent des incohérences, des erreurs de citation, une utilisation confuse de certains termes et un manque de données pour étayer les conclusions catégoriques qui sont tirées, et il a cité quelques sources d'informations qui auraient pu contribuer à la clarté de l'exposé. Il a évoqué, comme exemples nationaux qui ne figurent pas dans le document, une évolution récente de la politique salariale à Singapour (le *Workfare Income Supplement*), le MERCOSUR (le débat sur un salaire minimum de référence au sein du bloc commercial) et les discussions à la réunion de l'Ecofin en Europe consacrée aux salaires et à la demande globale. Les vues exprimées à propos de la flexibilité salariale dans le document sont surprenantes et, de l'avis du groupe des travailleurs, le Bureau doit dans ce domaine s'inspirer de son cadre normatif, dont les principaux éléments, s'agissant des politiques salariales, figurent dans la Déclaration de Philadelphie et, s'agissant des salaires et de la fixation de ces derniers, dans les normes internationales du travail de l'OIT. Il a souligné l'importance à cet égard de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949. Cette norme sur les marchés publics a joué un rôle important en garantissant l'égalité de rémunération et l'exercice de la négociation collective, et les principes qu'elle consacre sont maintenant appliqués par la Banque mondiale, qui exige que les entreprises qui empruntent à ses organismes chargés respectivement des opérations avec le secteur privé et des opérations avec le secteur public respectent les normes fondamentales du travail. L'intervenant estime par ailleurs que le document accorde une importance injustifiée aux effets positifs de l'ouverture des marchés sur les salaires et en minimise les effets négatifs. D'autres questions importantes auraient dû également être traitées, notamment l'importance du salaire social, qui permet d'améliorer la sécurité du revenu et de réduire les inégalités, les raisons du montant disproportionné des salaires au sommet de la pyramide salariale, l'impact des salaires sur la consommation et la

performance au niveau macroéconomique, le rôle des salaires dans la dynamisation de l'efficience, l'impact sur les salaires de la libéralisation financière globale, et les formes de discrimination salariale les plus préjudiciables sur les plans économique et social, en particulier les inégalités salariales entre hommes et femmes. Le groupe des travailleurs s'inquiète du préjugé apparent dans le document contre la négociation centralisée, sans qu'il soit tenu compte des avantages économiques et sociaux considérables que ce système présente. Les données réunies par le Bureau dans l'Enquête d'octobre devraient être intégrées dans l'analyse des salaires et auraient été très utiles dans le document. Malgré les nombreuses réticences du groupe des travailleurs à l'égard du document, l'orateur a proposé quatre lignes d'action qui pourraient les inciter à approuver le point appelant une décision proposé par le Bureau. Il s'agirait notamment de renforcer les capacités dans le domaine des questions salariales, de constituer un corpus d'informations utilisables par les mandants, de proposer une aide concrète pour les questions salariales, et d'établir régulièrement un rapport sur les tendances et les évolutions ainsi que sur leurs implications. Les membres travailleurs approuvent, à quelques détails près, les conclusions énoncées aux paragraphes 51 à 58. Le paragraphe 51 devrait mentionner la publication périodique par le Bureau d'une étude sur l'évolution des salaires dans le monde. Au paragraphe 52, il conviendrait de préciser que le BIT doit devenir le premier centre d'excellence en matière de politique salariale, et qu'une équipe suffisante de fonctionnaires doit se consacrer en permanence à l'examen de cette question. Au paragraphe 54, il conviendrait de préciser que le Bureau doit examiner tous les niveaux de la négociation salariale, pas seulement les formes décentralisées. Au paragraphe 57, il faudrait mettre davantage l'accent sur la nécessité d'une assistance technique à même de fournir aux mandants des connaissances utiles, de promouvoir les normes et le travail décent. Enfin, au paragraphe 58, les recherches sur les politiques devraient se fonder sur les salaires vitaux et s'appuyer notamment sur la Déclaration de Philadelphie.

48. La vice-présidente employeuse s'est félicitée des nombreux thèmes présentés dans le document, portant notamment sur les niveaux des salaires, la productivité et l'ouverture des marchés, ainsi que du débat équilibré qui en est résulté. Elle apprécie le fait que le document présente les sources internationales des statistiques salariales ainsi que les références aux sources des données. Elle a également pris note avec satisfaction de l'invitation à renforcer les partenariats avec d'autres institutions énoncée au paragraphe 52. Elle a rappelé au Bureau qu'elle souhaiterait qu'il soumette ses activités à une évaluation collégiale externe. Evoquant la nécessité, signalée dans le document, de renforcer les connaissances sur les questions salariales, elle a souligné les difficultés que posent la compilation et l'analyse des statistiques nationales, face à des phénomènes comme l'emploi non salarié, et ajouté que ces difficultés deviennent encore plus épineuses lorsqu'il s'agit d'effectuer des comparaisons internationales des données relatives aux salaires, en raison de la diversité des modes de collecte des données. L'intervenante a exprimé d'importantes réserves quant à la déclaration énoncée au paragraphe 54, selon laquelle le Bureau devrait aider les gouvernements à se doter d'instruments de politique salariale de meilleure qualité et en plus grand nombre. Selon le groupe des employeurs, l'accent mis dans le document sur les inégalités salariales est malvenu. Ces inégalités, entre les pays ou à l'intérieur d'un même pays, sont imputables à un certain nombre de problèmes. Ce qui importe, c'est que les salaires et les conditions de vie s'améliorent. Les échanges commerciaux, dont il est question au paragraphe 9 du document, et l'investissement, mentionné au paragraphe 14, sont des facteurs qui concourent à la création d'emplois, à l'augmentation de la productivité et à la hausse du niveau de revenu. Il convient à cet égard de ne pas ignorer les préoccupations relatives à la pauvreté et aux travailleurs pauvres et, à cet égard, les employeurs sont favorables à la protection sociale, aux mesures de soutien du revenu familial et aux possibilités d'éducation et de formation, à court et à long terme. L'intervenante a souligné qu'il est préférable que les salaires soient déterminés par le marché plutôt que par des interventions extérieures et a remis en question le point de vue plutôt négatif sur les nouvelles formes de contrat exprimé au

paragraphe 32. Dans le prolongement de cette remarque, elle a fait observer que les approches qui ne relient pas les salaires à la productivité et aux résultats risquent de déboucher sur la constitution d'une vaste économie informelle. L'intervenante ne peut pas approuver le point appelant une décision figurant au paragraphe 59 tel qu'il est actuellement rédigé, d'une part parce que le programme de travail proposé est trop ambitieux par rapport aux ressources disponibles, d'autre part parce que les employeurs ne peuvent pas approuver l'élaboration de politiques qui entravent la libre fixation des salaires par le marché. L'intervenante a toutefois déclaré qu'elle était favorable à ce que des travaux soient entrepris pour améliorer les données sur les salaires et qu'elle approuve les efforts destinés à renforcer la collaboration avec l'OCDE et d'autres institutions. Elle pourrait appuyer un programme destiné à promouvoir des travaux de recherche sur un certain nombre de thèmes et a proposé d'y faire notamment figurer le lien entre les salaires et la productivité, la discrimination salariale fondée sur le sexe et les activités relatives aux diverses modalités de fixation des salaires. Elle approuve à cet égard la proposition de M. Diop d'élaborer ce programme de travail en se fondant sur les résultats des débats de la commission.

- 49.** Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des 35 gouvernements du groupe des PIEM, a reconnu le rôle fondamental joué par les salaires, en tant qu'élément essentiel de la vie économique, de la consommation et du bien-être de la population, et facteur de la performance économique de chaque pays. Il est donc justifié d'améliorer la base de connaissances sur cette question. L'intervenant a indiqué que des études sont nécessaires pour élaborer des statistiques fiables permettant de comprendre et de suivre l'évolution des salaires et les méthodes de fixation des salaires. Ces études sont par ailleurs indispensables si l'on veut capter les grandes tendances: emploi, nouvelles formes de contrats, modération salariale, dialogue social, ouverture de marchés, politiques fiscales, migrations, répartition des salaires à l'échelle nationale (salaires réels, part salariale), productivité. Tout en invitant le Bureau à mettre au point des outils efficaces permettant de mieux suivre l'évolution des salaires et à être plus précis quant aux questions traitées, l'orateur a regretté que le document omette de mentionner le rôle fondamental joué par le marché dans la fixation des salaires. Etant donné l'absence de mécanismes légaux de fixation des salaires dans certains pays, les travaux du Bureau doivent absolument tenir compte de la pluralité des systèmes dans les Etats Membres. Une étude récente menée conjointement par l'OIT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et intitulée «Commerce et emploi: un défi pour la recherche en matière de politiques» devrait être prise en considération. En conclusion, l'orateur a souhaité que soit mis au point un plan de travail précis, réaliste et mieux ciblé qui présente des activités clairement définies ainsi que leurs implications budgétaires et leurs relations aux priorités énoncées dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09.
- 50.** La représentante du gouvernement du Maroc, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicitée de la qualité du document qui fournit des informations intéressantes et utiles. Elle a souligné l'importance des salaires du point de vue économique et social. Etant donné que des informations de base sur les salaires ne sont généralement pas disponibles dans les pays en développement, il est urgent que le Bureau apporte son appui dans ce domaine. Il est nécessaire de trouver des solutions au problème des disparités salariales et d'intégrer les questions de salaire dans les PPTD. L'oratrice a indiqué que son groupe appuie le point appelant une décision.
- 51.** Le représentant du gouvernement du Mexique a estimé que les propositions du Bureau énoncées aux paragraphes 50 à 58 sont très importantes. Il a admis que le Bureau doit faire face à des contraintes financières et a suggéré que celui-ci classe par ordre de priorité les activités qu'il se propose d'entreprendre. Il a reconnu que les salaires sont une composante importante des programmes par pays de promotion du travail décent. Les salaires sont une priorité pour l'Amérique latine. L'intervenant a instamment prié le Bureau d'approfondir

ses travaux sur l'impact des salaires sur la situation économique et sociale en Amérique latine. Dans ce contexte, il a suggéré deux types de mesures. Une recherche devrait tout d'abord être entreprise pour évaluer l'impact des salaires minima sur l'inflation, l'emploi, la consommation, les dépenses, le revenu et d'autres variables macroéconomiques en élaborant un modèle macroéconométrique qui permettrait de prendre des décisions en matière de politique des salaires. Le Bureau devrait ensuite se pencher sur les questions conceptuelles et les méthodologies permettant d'établir et d'actualiser un salaire vital minimum. Compte tenu de ces observations, l'orateur a indiqué que sa délégation peut appuyer le point appelant une décision.

- 52.** Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a pris connaissance avec intérêt du document. Il a regretté que le Bureau n'accorde pas suffisamment d'attention aux questions de salaire, alors qu'elles figurent en bonne place dans l'Agenda du travail décent, mais a reconnu la contribution apportée dans ce domaine par le dernier rapport du Bureau intitulé «Panorama laboral». Il a déclaré que la question des salaires réels dans les pays en développement telle qu'elle est traitée dans le document présente un intérêt certain. Bien que les niveaux de salaires varient selon les pays, il est important qu'ils soient examinés par le Bureau dans la mesure où ils font partie intégrante de la négociation collective et des contrats d'embauche. L'orateur a souligné que son gouvernement a reconnu l'importance de la question salariale en ratifiant les conventions n^{os} 26, 95 et 100 et en adoptant une disposition constitutionnelle garantissant aux travailleurs un salaire suffisant leur permettant, ainsi qu'à leurs familles, de vivre décemment et de satisfaire leurs besoins fondamentaux du point de vue matériel, social et intellectuel. Il a appuyé le document et salué l'élaboration d'un programme de travail ayant pour objectif de réunir des statistiques relatives aux salaires et d'alimenter une base de données internationale sur les salaires. Il s'est également déclaré favorable aux recherches sur les cas d'ouverture de marchés ayant eu des effets négatifs, aux études sur les niveaux de salaire dans le secteur public et à la négociation collective en matière salariale. Le Bureau devrait jouer un rôle central en matière de recherche et de collecte de données sur les salaires et continuer de fournir aux mandants des conseils pour l'élaboration des politiques, car il n'y a pas de travail décent sans salaire décent.
- 53.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré souscrire à la déclaration faite au nom du groupe des PIEM et à la proposition du Bureau de développer des partenariats avec des institutions universitaires et d'autres organismes. Il faut cependant impérativement veiller à éviter tout double emploi avec d'autres activités, notamment en ce qui concerne la collecte des données. Le Bureau devrait se concentrer sur les activités auxquelles il peut apporter une valeur ajoutée et, compte tenu des ressources limitées dont il dispose, définir le rang de priorité des questions à traiter. Les initiatives qui permettent d'améliorer la collecte, l'accessibilité et l'analyse des données ainsi que les études et analyses portant sur les différents moyens de fixer les salaires et sur leur lien avec la productivité et l'emploi devraient être prioritaires. Des recherches relatives aux disparités salariales touchant les femmes seraient particulièrement bienvenues. L'intervenante a également souhaité que l'on renforce les capacités des mandants dans les domaines relatifs aux questions salariales, notamment par l'entremise des programmes par pays de promotion du travail décent.
- 54.** La représentante du gouvernement du Japon a déclaré partager l'avis du groupe des PIEM et a salué le travail accompli pour l'élaboration de ce rapport. Les salaires jouent un rôle clé pour le travail, l'économie et la société. Sur la base de ce document, le BIT serait en mesure de fournir des données et des analyses aux mandants de tous les pays. L'intervenante a salué la définition par le document des principaux domaines de recherche sur les salaires et a fait observer que des données fiables sur les salaires sont indispensables pour que les mandants soient à même de promouvoir des politiques dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent, notamment dans la mesure où la

détermination des salaires varie selon les pays. Elle a appuyé les efforts du Bureau pour jouer un rôle de chef de file dans ce domaine et créer une source unique d'informations sur les salaires qui renforcera la capacité des mandants. En conclusion, elle s'est déclarée favorable au contrôle et à l'analyse des données par le Bureau ainsi qu'aux recherches dans ce domaine.

- 55.** Le représentant du gouvernement de Sri Lanka a déclaré que le document vient à point nommé pour son pays dans la mesure où celui-ci a été récemment confronté à certaines difficultés dans le domaine considéré. Il a pris note des difficultés que soulève le manque de données et les a illustrées par des exemples. Concernant la fixation des salaires, il a déclaré qu'il est nécessaire d'instaurer un équilibre approprié entre efficacité et compétitivité, d'une part, équité et protection sociale, d'autre part. L'évolution des disparités salariales entre différentes catégories de travailleurs dans un pays et l'identification des travailleurs pauvres sont deux domaines sur lesquels le Bureau devrait porter son attention. L'orateur a conclu son intervention en approuvant les paragraphes 50 à 58 et en appuyant le point appelant une décision au paragraphe 59.
- 56.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a appuyé la déclaration faite par le représentant du gouvernement du Maroc au nom du groupe africain et a fait observer que les salaires sont une composante importante du travail décent et a déclaré qu'il y a lieu d'approfondir les études compte tenu des carences observées. Les salaires sont souvent à l'origine d'actions revendicatives et les travaux les concernant sont donc essentiels. Il est nécessaire de bien comprendre les relations complexes entre l'emploi, les systèmes de rémunération, les institutions chargées des salaires et le coût du travail. Les partenaires sociaux sud-africains s'emploient à régler les problèmes de salaire hérités du système d'apartheid et à lutter contre d'autres types de discrimination au sein du marché du travail. Tout en préconisant de renforcer la négociation collective, l'intervenant a relevé que des accords sont intervenus dans certains secteurs de l'économie pour protéger les travailleurs pauvres vulnérables. Le système de négociation collective doit relever d'autres défis dans l'économie informelle, où les salaires sont souvent plus bas que dans l'économie formelle. La difficulté majeure en matière de lutte contre les disparités salariales est le manque d'informations et de statistiques fiables, en particulier dans les pays en développement, qui s'emploient aujourd'hui à combler ce retard. Le Bureau devrait aider les Etats Membres à mener régulièrement des enquêtes et à améliorer leur collecte de données. L'intervenant approuve la proposition que le Bureau, en consultation avec les mandants, élabore et mette en œuvre un programme d'aide aux pays en développement, où les systèmes de négociation collective et le dialogue social sont la plupart du temps peu performants. L'intervenant a appuyé le point appelant une décision du paragraphe 59. Il a également indiqué que le Bureau doit adopter un ordre de priorité pour ses activités et a approuvé les observations des membres travailleurs concernant les paragraphes 51, 52, 57 et 58.
- 57.** La représentante du gouvernement du Kenya a déclaré partager le point de vue précédemment exprimé par le groupe de l'Afrique et a mis l'accent sur le rôle central joué par les salaires dans l'économie et la société. Elle a ensuite rappelé que la fixation des salaires est l'élément le plus important de la négociation collective. Elle a souligné la nécessité de recueillir des données dans les pays africains et de disposer d'informations comparatives. Elle a salué les efforts du Bureau visant à constituer des partenariats solides avec les institutions universitaires et d'autres entités pour fournir un aperçu global de l'évolution des salaires dans le monde. Elle a encouragé l'analyse des implications économiques des diverses formes de fixation des salaires et des implications sociales de l'évolution des salaires, notamment en ce qui concerne la polarisation des salaires et le déclin de la classe moyenne. Elle a suggéré que le Bureau aide les mandants des pays en développement à évaluer la situation en matière de négociation salariale en créant un espace de réflexion qui faciliterait l'analyse des tendances et leurs implications en matière d'établissement des politiques. Elle a appuyé le point appelant une décision.

58. La représentante du gouvernement de Cuba a relevé que les salaires sont un thème important pour le Bureau. Cependant, elle s'est inquiétée du manque de données comparables permettant de faciliter la recherche en matière de disparités. Les salaires sont une composante importante du travail décent, et il conviendrait de mener des travaux sur le rapport entre salaires et productivité ainsi que sur les disparités salariales en fonction du sexe. Elle a également demandé que les différentes formes de contrats d'embauche soient étudiées plus à fond lors de l'examen des salaires et de la politique salariale. Elle a exprimé certaines réserves concernant les paragraphes 51 et 58 du document mais a appuyé le point appelant une décision.
59. La représentante du gouvernement de la Chine s'est félicitée de la qualité du rapport. Se référant au paragraphe 57, elle a relevé que les salaires sont un élément essentiel du travail décent et a apporté son appui au programme proposé par le Bureau, notamment en ce qui concerne les programmes par pays de promotion du travail décent.
60. Le représentant du gouvernement de la France a souligné l'utilité des recherches sur les systèmes de rémunération, qui ont une incidence sur les niveaux d'emploi et la croissance économique. L'impact des salaires sur l'emploi productif et le pouvoir d'achat peut avoir des retombées socio-économiques positives en contribuant à la réduction des inégalités et au renforcement de la cohésion sociale. Des études permettant de mieux comprendre comment les salaires sont fixés et comment l'on parvient à des accords salariaux seraient utiles, compte tenu du rôle important du dialogue social et des partenaires sociaux dans ce processus. L'orateur a fait observer que le Bureau devrait promouvoir la ratification de la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, et utiliser la recommandation n° 135 qui l'accompagne. En conclusion, il a déclaré que sa délégation peut appuyer le point appelant une décision si le Bureau présente des programmes de travail détaillés comportant des priorités bien définies.
61. Le représentant du gouvernement de l'Espagne, soutenant les vues exprimées au nom des PIEM et par le représentant du gouvernement de la France, a appelé l'attention sur le fait que, dans l'Union européenne, les politiques économiques et sociales se renforcent mutuellement. Il a regretté que le texte ne contienne pas de statistiques, nécessaires à son avis dans un document économique. Il a insisté sur la nécessité pour le Bureau d'adopter une approche équilibrée tenant compte à la fois des aspects économiques et des aspects sociaux. Il a souligné à ce propos que les salaires ne sont pas simplement un facteur économique mais également un facteur social: il ne saurait y avoir de travail décent sans salaire décent. Le contenu du document ne répond pas vraiment à son titre, en ce qui concerne les «défis». Le rôle de l'OIT en matière de salaire est plus étendu que celui décrit au paragraphe 57 du document. L'orateur a soutenu le point appelant une décision au paragraphe 59 en raison de l'importance stratégique du travail du Bureau dans ce domaine, et parce qu'il est prévu que le programme de travail sera élaboré et mis en œuvre en consultation avec les mandants.
62. La représentante du gouvernement de l'Italie, souscrivant à la position des PIEM et à celle du gouvernement de la France, s'est elle aussi référée au renforcement mutuel des politiques économiques et sociales dans l'Union européenne. Notant le caractère ambitieux du programme proposé, elle a soutenu les efforts du Bureau dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'établissement d'une base de données internationale unique sur les salaires, qui aiderait les mandants à élaborer des outils pour la politique salariale ainsi que les services consultatifs du Bureau en matière salariale. Elle a soutenu le point appelant une décision.
63. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souhaité revenir sur deux points soulevés au nom du groupe des PIEM. Premièrement, le document ne fait pas suffisamment ressortir le rôle que jouent les forces du marché dans la détermination des

salaires. Deuxièmement, le programme de travail proposé par le Bureau est mal défini, trop étendu et potentiellement coûteux. L'orateur s'est donc prononcé contre le point appelant une décision, et a suggéré que la discussion soit reprise ultérieurement. Il a proposé que le Bureau élabore une série d'options pour un programme de travail qu'il soumettra à la commission pour approbation. Ce programme devra préciser clairement quelles seront les ressources nécessaires, lesquelles devront être examinées par la Commission du programme, du budget et de l'administration. L'orateur a néanmoins remercié le Bureau d'avoir présenté les questions à la commission et l'a félicité d'avoir su obtenir d'elle des avis et orientations clairs.

- 64.** Le représentant du gouvernement de la Finlande, souscrivant à la position des PIEM et du représentant du gouvernement de la France, a encouragé le Bureau à améliorer les statistiques salariales et à nouer des partenariats, en particulier avec l'OCDE, pour la collecte de données et les recherches entreprises sur les aspects sociaux et économiques des salaires. Il a soutenu le renforcement de la capacité de recherche du BIT afin qu'il puisse entreprendre des travaux sur ces questions, et a souligné la nécessité de prêter davantage attention aux liens entre liberté d'association, négociation collective et salaires, car c'est là un élément important du recul de la part des salaires dans le PIB.
- 65.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a soutenu la position du groupe de l'Afrique et a reconnu l'importance des salaires non seulement en tant qu'élément de valeur économique pour le travailleur, l'entreprise et la nation, mais en tant qu'élément vital pour les programmes par pays de promotion du travail décent. Toute tentative tendant à favoriser ou à maintenir un salaire minimum vital pour les travailleurs sera bienvenue. L'amélioration des salaires doit être liée à une meilleure productivité et à davantage d'emplois. L'orateur a conclu en souscrivant au programme de travail du Bureau, conformément à ce qui est proposé dans le document et a soutenu le point appelant une décision.
- 66.** La représentante du gouvernement de l'Allemagne, exprimant son soutien pour la position du groupe des PIEM et du représentant du gouvernement de la France, a souligné le rôle crucial que les salaires jouent dans l'Agenda du travail décent. Elle a recensé certains des défis auxquels l'Allemagne est confrontée en ce qui concerne les questions de fixation des salaires minimaux et le rôle du dialogue social. Il est nécessaire de développer les connaissances en matière salariale, également dans le contexte de la stratégie européenne de Lisbonne qui vise un renforcement substantiel des politiques économiques, sociales et d'emploi. L'oratrice a déclaré pouvoir soutenir le point appelant une décision, sous réserve que les préoccupations exprimées par le représentant du gouvernement de la France soient prises en compte.
- 67.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée s'est déclaré satisfait de l'ampleur de l'analyse, à la fois riche et équilibrée, des tendances salariales dans le document. Il a soutenu l'importance accordée aux salaires dans le contexte des efforts déployés au plan mondial pour lutter contre la pauvreté et atténuer les inégalités de revenu, car ce sont des questions qui soulèvent un très grand intérêt en Corée. Il s'est déclaré favorable aux activités que le Bureau se propose d'entreprendre sur les questions salariales exposées aux paragraphes 51 à 58, en particulier celles qui concernent l'élaboration de politiques.
- 68.** La présidente a noté la grande diversité des opinions exposées sur cette question. Bien qu'un large accord se soit dégagé sur l'importance des questions salariales et sur la nécessité pour le Bureau de s'appuyer sur ses travaux antérieurs, certains Membres ont demandé que le programme de travail du Bureau soit mieux ciblé, alors que d'autres se sont dits prêts à accepter le point appelant une décision. L'oratrice a demandé au Bureau de consulter officieusement les membres du bureau et les coordonnateurs régionaux puis

de revenir devant la commission pour présenter un point appelant une décision révisé susceptible de recevoir un large soutien.

- 69.** M. Nakajima (membre travailleur) a formulé des commentaires sur les tendances en matière de disparités salariales et sur les paragraphes 28, 31, 32 et 35 du document, qu'il a jugé trop optimiste. Il a souligné que, malheureusement, au Japon, la main-d'œuvre est considérée comme une marchandise, contrairement à ce que préconise la Déclaration de Philadelphie. Il a donné plusieurs exemples montrant la vulnérabilité croissante des travailleurs atypiques, qui voient leur salaire et leur couverture de sécurité sociale se détériorer, tout particulièrement les femmes. Il a signalé que le redressement économique du Japon n'est pas assuré si cette tendance se maintient car, avec des bas salaires, la consommation des ménages – qui contribue pour 60 pour cent au PIB – n'augmentera pas. Il a souligné la nécessité de restreindre le recours aux types d'emploi utilisés pour faire baisser le coût de la main-d'œuvre, de respecter le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et d'étendre l'accès à la sécurité sociale, quel que soit leur type de contrat de travail. Enfin, il a souhaité que les conventions et recommandations relatives à la protection sociale soient pleinement mises en application.
- 70.** M^{me} Byers (membre travailleuse) a fait référence aux paragraphes 31 et 32 du document portant sur le problème persistant de l'écart des salaires entre hommes et femmes. Elle a observé que cette disparité affecte toutes les femmes, jeunes, avec des enfants à charge ou plus âgées, qui risquent le plus de connaître la pauvreté. Elle a noté qu'il est urgent de combler cet écart et elle a souligné la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'instaurer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.
- 71.** M. Diop a remercié la commission du débat sérieux et très nourri qu'elle vient d'avoir. Bien que certains commentateurs aient critiqué le document du Bureau, il a trouvé rassurant de constater que l'importance de la question salariale et le rôle crucial que jouent les salaires dans l'Agenda du travail décent aient été mis en relief. Il a souligné l'importance qu'il convient d'accorder au renforcement de la capacité du Bureau sur les questions salariales afin que celui-ci puisse devenir un centre d'excellence en la matière. Il a exprimé l'espoir que les discussions de la commission serviront de fondement pour reconstruire cette capacité et élaborer un programme de travail ambitieux mais réaliste.
- 72.** La présidente a annoncé qu'à l'issue de consultations entre le Bureau, les membres du bureau et les coordinateurs régionaux un point appelant une décision révisé a été rédigé et distribué aux membres de la commission.
- 73.** M. Diop a fourni un complément d'informations sur les questions proposées dans l'amendement en tant que priorité pour la recherche et l'assistance à court et moyen terme: cette première liste pourra être progressivement élargie dans le contexte d'un programme de travail à plus long terme et plus exhaustif, en fonction des besoins exprimés par les mandants. Premièrement, il est nécessaire de collecter et de diffuser des statistiques. Le BIT devrait aider les gouvernements nationaux à réaliser régulièrement des enquêtes nationales pour améliorer la collecte de données sur les salaires, plus particulièrement dans les pays en développement. Le Bureau créera également une base de données comparatives internationale unique et coopérera avec d'autres organisations internationales pour assurer les complémentarités et éviter les doubles emplois. Il diffusera régulièrement des résultats sur l'évolution des salaires sous une forme aisément utilisable et accessible, éventuellement par le biais d'un rapport de synthèse sur les tendances salariales mondiales. Deuxièmement, une aide au niveau national s'impose, y compris pour les PPTD. Le Bureau encouragera l'insertion d'un élément relatif aux salaires dans les PPTD: collecte de données, évaluation des besoins, reconnaissance de l'importance de salaires décents, recommandations. Il renforcera son aide aux mandants, notamment par la coopération technique et la promotion des normes de l'OIT pertinentes. Troisièmement, le Bureau

procédera à une analyse comparative des différents mécanismes de fixation des salaires et préparera une évaluation comparative des pratiques et des résultats en matière de négociation salariale dans le monde entier, y compris les consultations tripartites et à plusieurs niveaux. Quatrièmement, le Bureau analysera l'évolution des salaires et les différences de productivité et de développement économique, y compris la part des salaires dans le PIB, et leur impact sur la demande globale. Il préparera une évaluation comparative des expériences de primes liées à la productivité. Enfin, il est nécessaire de conduire des recherches sur les disparités salariales. Le Bureau recensera les principales sources de disparités (en fonction du sexe, des types de contrat, des compétences, etc.), ainsi que les groupes les plus vulnérables, ceux qui perçoivent les salaires les plus faibles, au bas de l'échelle du marché du travail.

74. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a demandé que les mots «et à mettre en œuvre» soient supprimés du point pour décision amendé. Il faut ajouter une phrase qui demande que le programme de travail prévu soit soumis à la commission pour approbation. L'orateur a souhaité qu'à l'avenir sa délégation soit associée aux consultations informelles sur ce sujet.
75. Le vice-président travailleur a fait savoir que le point pour décision amendé est un compromis qui tient compte des préoccupations exprimées au cours des débats dans toute la mesure possible, afin de servir de base aux travaux futurs du Bureau sur les salaires. Il a invité la commission à adopter le point pour décision amendé sans autre changement
76. La vice-présidente employeuse a reconnu que le Bureau a fait des efforts pour répondre aux différents points de vue exprimés par les membres de la commission. Elle a souligné que dans le programme plus détaillé qui a été présenté par M. Diop il y a des éléments qui manquent et d'autres sur lesquels ils ne sont pas d'accord, mais que les membres employeurs appuient le compromis qui a été proposé dans le point appelant une décision, en faisant remarquer qu'il envisage des consultations plus approfondies avec les mandants et que l'appui apporté au point pour décision ne signifie pas approbation de tous les éléments tels qu'ils ont été décrits par M. Diop.
77. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a fait part de son opposition au point appelant une décision, les mots «et à mettre en œuvre» n'ayant pas été supprimés.
78. Tout en prenant note des réserves de l'orateur précédent, le président a estimé qu'il y avait par ailleurs consensus sur le point pour décision amendé. Ce point a été adopté tel qu'amendé.
79. *La commission recommande au Conseil d'administration que, reconnaissant que les salaires sont un élément essentiel du travail décent et conscient de l'insuffisance des connaissances relatives aux questions de salaires et de revenus, il invite le Bureau à élaborer et à mettre en œuvre, en consultation avec les mandants, un programme de travail tenant compte des ressources disponibles, du potentiel de mobilisation d'autres acteurs et de la nécessité de renforcer les partenariats avec d'autres institutions, programme qui, dans un premier temps, traitera en priorité des questions de salaires et de revenus suivantes:*
- a) *collecte et diffusion de statistiques;*
 - b) *assistance au niveau des pays, y compris dans le cadre des PPTD;*
 - c) *mécanismes de fixation des salaires et négociations salariales;*

d) *salaires, productivité et performance économique;*

e) *différentiels et disparités de salaires.*

C. La transférabilité des compétences (Troisième question à l'ordre du jour)

80. M. Salazar a présenté la nouvelle directrice du Département des compétences et de l'employabilité, M^{me} Christine Evans-Klock.
81. Une représentante du Directeur général (M^{me} Nübler, Département des compétences et de l'employabilité, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau⁴. Elle a décrit dans ses grandes lignes le cadre conceptuel de l'analyse et les principaux domaines liés au renforcement des compétences transférables et à la reconnaissance des compétences aux niveaux national et international. Elle a résumé les principaux moyens d'évaluation des compétences de base et des compétences professionnelles, et a demandé à la commission de donner des orientations au Bureau sur la manière d'aider les mandants à élaborer, appliquer et revoir leurs politiques sur la transférabilité des compétences.
82. La vice-présidente employeuse a présenté M. C. Renique, membre employeur, en insistant sur le rôle primordial qu'il a joué au nom du groupe en orientant l'élaboration de la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004.
83. M. C. Renique a fait des commentaires sur le bon travail analytique qui est présenté et a souligné que le développement des compétences profite aux travailleurs, aux employeurs et aux marchés du travail en renforçant la flexibilité et la mobilité, selon le concept de flexicurité. Il a insisté sur le fait que c'est aux gouvernements qu'il incombe en premier lieu d'assurer l'éducation et la formation préalable à l'emploi. Citant l'exemple des compétences en matière de TIC, il a fait remarquer que la transférabilité des compétences s'applique non seulement aux compétences de base, mais aussi à la formation professionnelle. Il est vrai que la captation des compétences est une réalité, mais les employeurs ne vont pas nécessairement sous-investir dans les compétences transférables car cette formation est indispensable à la survie de l'entreprise. Cela vaut aussi au niveau des pays. L'Irlande, par exemple, a connu une émigration considérable de personnes d'un haut niveau d'instruction dans les années quatre-vingt. Cela ne l'a pas amenée pour autant à réduire ses investissements dans l'enseignement supérieur, et cette stratégie de développement des compétences lui a été très utile dans les années qui ont suivi lorsque la demande de main-d'œuvre qualifiée a augmenté. Reconnaisant que la migration des cerveaux a des effets négatifs, l'orateur a souligné qu'il y a consensus sur ce point au sein de la commission. Le groupe des employeurs appuie les mesures d'atténuation telles que migrations temporaires légales, aide aux migrants qui retournent dans leur pays, qui pourraient être un thème pour la coopération technique et les PPTD.
84. Le document du Bureau décrit les systèmes traditionnels d'apprentissage, mais ces méthodes d'acquisition des compétences ont évolué avec l'apparition, par exemple, d'institutions qui offrent à la fois un enseignement professionnel en salle de classe et la possibilité d'acquérir de l'expérience sur le lieu de travail. La présentation du partage des coûts pour le développement des compétences fournit des exemples de financement de la formation et de systèmes de subvention par prélèvement, et l'orateur a demandé si les partenaires sociaux y participent. La recommandation n° 195 appelle les employeurs à s'engager en faveur de la formation continue et donne une définition assez large du partage

⁴ Document GB.298/ESP/3.

des coûts sans spécifier le type de mesures à prendre. L'orateur a fait remarquer qu'il existe des différences essentielles entre les systèmes, qui sont présentées brièvement dans le tableau 1, et que le cadre national de qualifications est un mécanisme de reconnaissance des compétences, y compris celles acquises par des moyens informels, mais que ce cadre ne fournit pas de formation, à la différence du système de formation et d'enseignement professionnels et de l'apprentissage. Il est vrai que l'utilisation d'un cadre national de qualification peut avoir des répercussions financières considérables, mais on pourrait très bien mettre au point des cadres «allégés» ciblant un petit nombre de professions ou de secteurs. Le document aurait pu également traiter de manière un peu plus approfondie le rôle du secteur privé dans le développement des qualifications, en citant les exemples de CISCO et d'IBM concernant l'élaboration d'un cadre des compétences en TIC. Il aurait pu aussi examiner la question de l'utilisation des réseaux sociaux informels pour évaluer les compétences, une pratique courante parmi les employeurs. Le rôle du Bureau en matière de transférabilité des compétences devrait être avant tout de recenser les bonnes pratiques, afin que les mandants puissent s'inspirer des expériences nationales. Les partenariats avec le Centre international de formation pourraient jouer un rôle important en développant les capacités par le biais de programmes de formation.

- 85.** Le vice-président travailleur a déclaré que le document donne une bonne vue d'ensemble d'un aspect de la mise en valeur des ressources humaines qui est d'une grande importance pour les travailleurs. Il met en évidence le rôle d'autonomisation que jouent les compétences transférables et reconnues tout en décrivant les risques et les avantages qu'elles présentent pour les travailleurs, les employeurs et le développement. Le groupe des travailleurs note avec satisfaction que ce document reflète les discussions sur la recommandation n° 195; la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont un engagement commun des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur la base d'une éducation gratuite et universelle. La référence à la recommandation qui est faite au paragraphe 23 à propos du financement de la formation, vu comme une responsabilité qui incombe à la fois aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux salariés, est incorrecte. La recommandation reconnaît les rôles différents que jouent les partenaires dans le développement des compétences, les gouvernements en investissant et en créant les conditions nécessaires pour améliorer l'éducation et la formation, les entreprises en formant leurs salariés et les individus en développant leurs compétences et leur parcours professionnel.
- 86.** Du fait des migrations, les pays en développement perdent l'investissement dans la formation qu'ils ont consenti, ce qui est une préoccupation importante. Citant l'exemple des personnels médicaux qui migrent vers les pays développés, l'orateur a déclaré qu'on a là une forme d'aide au développement à l'envers, les pays en développement perdant non seulement un investissement, mais aussi un potentiel de développement considérable. C'est ainsi que certains pays en développement ont même pu réduire leurs propres investissements dans la formation de personnel médical national. Les Etats-Unis, par exemple, forment peu de médecins par rapport à leurs besoins. Le recrutement de 293 médecins venus du Ghana a permis au Royaume-Uni d'économiser 65 millions de livres en coûts de formation; en revanche, cela représente une perte énorme pour le Ghana, en termes d'investissement et aussi de personnel. Il est nécessaire d'améliorer l'offre de compétences dans toutes les régions du monde et, en outre, les Etats Membres doivent envisager un système de rétribution par les pays utilisateurs des hautes qualifications provenant des pays en développement.
- 87.** Les travailleurs soutiennent le Bureau dans son intention d'inviter les mandants à débattre du développement et de la transférabilité des compétences. Etant donné les ressources limitées qui sont à disposition, l'orateur a proposé que l'accent soit mis plus particulièrement sur les compétences dans le secteur médical et sur les risques

qu'entraînent les migrations internationales, et il a suggéré une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé sur ce sujet.

- 88.** Le représentant du gouvernement de la France, prenant la parole au nom des PIEM, a reconnu l'importance de ce sujet dans le cadre de l'emploi, de la qualité du travail et de la mondialisation. Il a souligné que la transférabilité est un véritable défi pour les Etats Membres et qu'elle est indispensable à la mise en valeur des compétences et à l'adaptation aux nouvelles technologies. Les PIEM remercient le Bureau pour ce document exhaustif mais demandent que le concept de «transférabilité des compétences» soit développé. Il a mis l'accent sur un certain nombre de points essentiels, à savoir: l'importance de l'investissement dans l'éducation et la mise en valeur des compétences; l'identification, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises; la nécessité de faire correspondre la demande et l'offre de compétences; la nécessité de relier cette question à la discussion générale sur la promotion de l'emploi des jeunes qui a eu lieu à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail. Les PIEM encouragent le BIT à poursuivre ses travaux sur cette question.
- 89.** Le représentant du gouvernement du Mexique a souligné qu'il importe de disposer d'une méthodologie type d'identification des compétences et des mesures qui permettent d'améliorer la transférabilité des qualifications au niveau international. Il a demandé au Bureau de s'appuyer sur les centres de formation existants comme le CINTERFOR en Amérique latine. Il a proposé la mise en place d'un système coordonné et intégré de formation au niveau national et la création par le BIT de groupes de travail qui puissent diffuser les bonnes pratiques et les résultats des projets pilotes, par exemple dans les pays qui ont établi un cadre national de qualification. Il a encouragé le Bureau à poursuivre ses travaux, comme indiqué au paragraphe 63.
- 90.** La représentante du gouvernement du Japon a soutenu la déclaration du groupe des PIEM et remercié le Bureau d'avoir présenté un document complet. La transférabilité des compétences est un élément important, aussi bien pour le développement des compétences que dans l'optique de la création d'emplois décents. Elle s'est référée à l'accord de reconnaissance mutuelle pour les professionnels de la santé et a proposé que soient exigées des compétences techniques et une connaissance approfondie des populations locales, la maîtrise de la langue locale, ainsi qu'une bonne compréhension de la culture et des coutumes. Elle a souligné la question complexe de l'entrée au Japon des professionnels de la santé.
- 91.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a fait sienne la déclaration du groupe des PIEM et s'est félicité du document et des recommandations qu'il contient. Il a fait état du besoin croissant de compétences et de qualifications transférables d'un pays et d'un secteur à l'autre, en mettant l'accent sur l'adaptabilité individuelle à de nouveaux emplois dans le contexte de la migration ou de la restructuration économique. Il a vivement approuvé la publication du BIT de 2007 intitulée *An introductory guide to national qualifications frameworks: Conceptual and practical issues for policy makers* et s'est félicité des nouveaux travaux dans ce domaine. Les cadres nationaux de qualifications permettent d'établir des comparaisons utiles entre les qualifications des travailleurs, des employeurs et des institutions d'enseignement de différents pays du monde entier. L'orateur a souligné l'importante contribution des employeurs à l'élaboration des cadres nationaux de qualifications.
- 92.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a dit apprécier le rapport du Bureau ainsi que les efforts que celui-ci déploie pour promouvoir la recommandation n° 195. Il a reconnu que le développement des compétences est important pour relever les défis de la pauvreté, des inégalités et de l'emploi. Son pays a adopté une stratégie nationale de développement des compétences qui comprend des initiatives visant à améliorer la

formation sur un plan aussi bien quantitatif que qualitatif, à identifier les compétences de base et les compétences rares et à établir des indicateurs pour le développement des compétences. Il a dit tenir à ce que les connaissances acquises antérieurement soient reconnues et s'est dit attaché au processus permettant d'atteindre cet objectif. Le Bureau pourrait améliorer les capacités des mandants par le partage des connaissances, de sorte que les pays puissent en tirer profit lors des négociations bilatérales visant à reconnaître les compétences des travailleurs migrants.

- 93.** La représentante du gouvernement du Kenya a jugé le document important dans le contexte de l'Agenda global pour l'emploi. Elle a fait valoir que la visibilité et la reconnaissance des compétences ainsi que l'établissement d'équivalences et une bonne communication sont des préalables importants à la transférabilité, dans l'intérêt des travailleurs, des entreprises, de l'économie et de la société. La transférabilité internationale des compétences a ses limites et pose même des difficultés en raison du déséquilibre entre les facteurs régionaux, socio-économiques, technologiques et politiques. L'intervenante a encouragé le Bureau à renforcer les capacités des mandants et à mettre au point des outils concernant les compétences essentielles, à promouvoir la recherche en matière d'apprentissage ou de cadres nationaux de qualifications, en gardant présents à l'esprit le Centre international de formation de l'OIT, Turin, et le Centre régional africain d'administration du travail. Pour conclure, elle a souligné l'importance de la transférabilité des compétences dans le domaine de la migration internationale du travail.
- 94.** Le représentant du gouvernement de Sri Lanka s'est félicité que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour. Il a indiqué que le traitement de la question de la transférabilité des compétences doit couvrir le développement des compétences, ainsi que les politiques et méthodes d'évaluation et de reconnaissance des compétences. Il a insisté sur les défis auxquels sont confrontés les pays désireux de promouvoir la transférabilité des compétences et d'intégrer dans la formation les compétences de base. Le Bureau devrait apporter son assistance technique aux pays en développement pour mener des études et mettre au point des outils sur le développement des compétences de base et des compétences porteuses d'avenir, c'est-à-dire relier le développement des compétences aux efforts tendant à remédier à la pénurie de main-d'œuvre, qui ne cesse de s'aggraver, nonobstant le taux élevé de chômage des jeunes. L'exemple du partenariat public-privé à Sri Lanka pourrait aider à arrêter des stratégies à long terme en matière de compétences et à coordonner la formation professionnelle. L'orateur a demandé que le Bureau apporte son assistance technique aux établissements de formation professionnelle et au système d'apprentissage de Sri Lanka. Evoquant au passage la part de Sri Lanka dans la migration internationale, il a également demandé au BIT d'élaborer des outils et des normes afin que les pays accueillant de la main-d'œuvre reconnaissent, au plan international, les compétences et le savoir-faire professionnel de celle-ci.
- 95.** La représentante du gouvernement de la Chine a souligné l'importance des compétences techniques professionnelles dans différentes économies et différents pays. Elle a fait remarquer que les compétences de base sont une composante importante de la transférabilité des compétences. Elle a fait état de la nécessité de promouvoir le concept de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le contexte du développement social. Le Bureau devrait également explorer ce domaine, réaliser des études et apporter davantage de soutien et de conseils techniques.
- 96.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a remercié le Bureau et s'est déclaré favorable à l'élaboration de politiques propres à promouvoir la transférabilité des compétences et de l'employabilité. Il a énuméré les domaines pour lesquels une assistance de l'OIT est requise, qu'il s'agisse de mener des études de base aux fins de l'identification des compétences de base, d'organiser des ateliers à l'intention des partenaires sociaux sur les compétences de base ou de renforcer les capacités d'évaluation des compétences. Il a

fourni des informations concernant le système de formation professionnelle du Nigéria, en indiquant notamment que le ministère du Travail est l'autorité de validation des compétences. Il a demandé au BIT d'examiner ce système et de lui faire bénéficier des données d'expérience concernant d'autres pays, par exemple en aidant au renforcement de centres de compétences pour en faire des centres d'excellence.

97. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a trouvé le rapport digne d'intérêt, le qualifiant de source d'inspiration. Elle a demandé des renseignements sur les qualifications et compétences acquises dans l'économie informelle et sur ce qui a été observé en matière de transférabilité des compétences du secteur informel à l'économie formelle.
98. Le représentant du gouvernement de la Finlande a approuvé la déclaration du groupe des PIEM et confirmé l'importance des compétences de base, qu'il a estimé être plus utiles dans toutes les professions, transférables, et exploitables plus longtemps que les compétences professionnelles. Il a souligné la nécessité de développer les compétences dans le domaine de l'éducation et de la formation en cours d'emploi. Il a indiqué en conclusion que le Bureau pourrait orienter ses efforts sur la meilleure façon d'assurer la transférabilité et la reconnaissance des compétences.
99. La représentante du Directeur général (M^{me} Evans-Klock, directrice du Département des compétences et de l'employabilité, Secteur de l'emploi) a remercié les membres de la commission de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour le rapport, et de leurs réflexions et conseils. Elle a remercié M. Renique et le vice-président travailleur d'avoir clarifié les engagements pris en faveur du développement des compétences, formulés et convenus dans la recommandation n° 195, à savoir celui des employeurs en faveur de la formation continue, et celui des travailleurs en faveur de la formation qualifiante et de l'organisation des carrières. Elle a apprécié les différentes approches gouvernementales du financement de la formation et de la création d'un environnement favorable permettant aux employeurs et aux travailleurs de tenir leurs engagements. Elle a dit savoir gré au représentant du gouvernement du Royaume-Uni de reconnaître l'utilité du *Introductory guide to national qualifications frameworks*, et pris note du fait que la commission souhaite recevoir des informations similaires sur des options politiques et des données d'expérience internationales ou sur d'autres sujets tels que les compétences de base et le fait de rattacher le développement des compétences aux stratégies de développement nationales et sectorielles. Elle a approuvé les appels en faveur d'une collaboration plus étroite avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin, et avec le CINTERFOR, dont elle s'est réjouie, ainsi que les appels à travailler avec les partenaires sociaux dans le cadre des activités de coopération technique. Elle a cité des exemples actuels de cet engagement à travailler avec les partenaires sociaux dans le cadre de l'aide technique aux fonds de formation en Afrique de l'Ouest et de la réunion tripartite sur la reconnaissance des compétences des travailleurs migrants en Asie de l'Est, qui doit se tenir prochainement. Elle a remercié les donateurs pour leur soutien.
100. La représentante du Directeur général (M^{me} Nübler) a reconnu l'intérêt de la commission pour des travaux complémentaires sur les compétences de base et les méthodologies associées, ainsi que sur les stratégies de renforcement des compétences porteuses d'avenir. Elle a confirmé que les compétences techniques, comme les compétences de base, sont transférables et s'est référée, à titre d'exemple, aux compétences dans le domaine de l'informatique et des communications. Elle a fait remarquer que le Bureau œuvrera dans le sens d'un partage de l'information dans le domaine de la reconnaissance des compétences aux niveaux national et local. Elle a reconnu l'utilité de la transférabilité des compétences dans l'économie informelle et que la formation permettant d'accéder à des compétences techniques élevées et à des connaissances de base ainsi que la reconnaissance de telles compétences peuvent servir de passerelle entre l'économie formelle et l'économie informelle. Dans le domaine de la migration, elle a reconfirmé que EMP/SKILLS

collabore avec les travaux menés par le Bureau sur les professionnels de santé, et qu'une coopération existe avec l'OMS et l'OIM.

101. Dans sa déclaration de clôture, M. Renique a dit apprécier la réponse positive du Bureau concernant la coopération avec le Centre de Turin et le CINTERFOR, ainsi qu'avec des institutions telles que le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle. Il a mis en avant la possibilité pour le Bureau de travailler sur les qualifications et souligné la nécessité de faire en sorte qu'elles soient comparables et puissent être reconnues. Il a insisté sur la nécessité de reconnaître les connaissances acquises antérieurement et d'arriver par la coopération à une situation satisfaisante pour tous.
102. La vice-présidente travailleuse a exprimé ses remerciements pour la discussion et pour la réponse du Bureau et s'est déclarée impatiente de poursuivre les travaux sur cette question.
103. *La commission a pris note du document du Bureau ainsi que des points de vue exprimés.*

D. L'économie informelle (Quatrième question à l'ordre du jour)

104. Les représentants du Directeur général (M^{me} Berar-Awad, directrice du Département des politiques de l'emploi du Secteur de l'emploi, et M. Reynaud, conseiller principal pour l'économie informelle du Secteur de la protection sociale) ont présenté le document⁵. Ils ont rappelé la définition plus large de l'économie informelle adoptée à l'issue de la discussion qui a eu lieu à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail pour rendre compte de la diversité et de la complexité du phénomène. La résolution et les conclusions adoptées en 2002 appellent à l'adoption de stratégies cohérentes englobant plusieurs domaines pour préserver le potentiel de création d'emplois et de revenus de l'économie informelle et élargir la protection aux travailleurs et aux unités économiques concernés. Les orateurs ont fait le point sur l'état des connaissances, le débat d'orientation en cours et les enseignements tirés, qui concernent des domaines d'action relevant de tous les objectifs stratégiques rattachés à l'Agenda du travail décent. Ils ont présenté les travaux menés à bien par le Bureau depuis la discussion de la session de 2002 de la Conférence dans le cadre d'une initiative pour la mise en commun des connaissances et de l'Initiative focale sur l'économie informelle, deux projets réalisés au cours de la période biennale actuelle. Ils ont appelé l'attention sur le résultat commun figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2008-09, qui vise à garantir la continuité de l'action de l'OIT dans ce domaine. Plusieurs exemples d'initiatives novatrices lancées par des gouvernements ou des partenaires sociaux en vue de promouvoir les principes du travail décent au sein de l'économie informelle ont été mentionnés pour illustrer les enjeux essentiels, les approches pratiques novatrices, les pratiques exemplaires et certains moyens d'action nouveaux. Enfin, les orateurs ont présenté les travaux en cours dans le cadre de l'initiative focale, évoquant notamment le colloque interrégional devant avoir lieu en novembre 2007. L'exposé s'est conclu par une énumération des critères à respecter pour une approche globale fondée sur l'emploi et la protection sociale ainsi que des tâches restant à entreprendre dans différents domaines (action de promotion pour l'adoption de stratégies adaptées, constitution de partenariats, mobilisation de ressources).
105. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau pour le document, qui fait utilement le point sur les évolutions concernant l'économie informelle, cette économie de subsistance caractérisée par la précarité de l'emploi et la pauvreté. Croire que son expansion peut

⁵ Document GB.298/ESP/4.

déboucher sur le développement d'une économie moderne et productive relève donc du mythe. L'orateur, en revanche, a appuyé l'analyse du Bureau, à savoir que la croissance de l'économie structurée n'est pas suffisamment rapide pour absorber les millions de personnes à la recherche d'un emploi décent, d'où la nécessité d'adopter des mesures macroéconomiques pour créer ces emplois. Il faut à n'en pas douter «s'affranchir de l'informalité», comme indiqué dans la présentation précédente, et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques préconisées dans l'Agenda global pour l'emploi, dans l'optique d'une amélioration des conditions macroéconomiques, doit constituer un élément moteur pour une croissance de l'emploi. La capacité technique des partenaires sociaux doit être renforcée avec l'appui du Bureau. Se référant au débat sur la réforme de la réglementation, il a mis en garde contre toute tentative d'abaisser les normes pour réduire l'ampleur de l'économie informelle et a pris l'exemple du vol de bicyclette pour montrer que changer la définition du vol peut réduire l'ampleur apparente du problème sans le résoudre pour autant. Il a invité le BIT à œuvrer pour que l'organisation des travailleurs et des employeurs de l'économie informelle soit une priorité pour les organisations de travailleurs et d'employeurs existantes. Les Etats Membres auraient besoin d'orientations avisées, inspirées des pratiques novatrices dans les différentes régions du monde, pour faciliter l'objectif du travail décent dans l'économie informelle. L'intervenant a appelé à une augmentation des inspections du travail dans l'économie informelle et a appelé l'attention sur les pratiques de sous-traitance des grandes entreprises, notamment des EMN, qui contribuent au développement du travail non protégé.

- 106.** La vice-présidente employeuse a exprimé sa satisfaction quant à la tenue d'une discussion sur l'économie informelle, phénomène aux multiples facettes qui touche à la fois à l'économie et à l'activité sociale. Il convient de faire porter l'attention sur des aspects bien précis de l'économie informelle, notamment sur l'effet de la réglementation. Un cadre réglementaire approprié encouragerait les entreprises informelles à s'officialiser, mais trop de réglementation favoriserait la bureaucratie et la corruption et déboucherait sur un surcroît d'informalité. Le lien entre productivité et économie informelle est le deuxième aspect qui devrait être examiné lors des débats futurs. En général, les acteurs de l'économie informelle ont un accès limité aux services essentiels tels que l'enseignement et la formation, la technologie, etc., ce qui limite le potentiel de productivité. La relation entre économie informelle et accès au crédit est le troisième des aspects méritant un examen plus approfondi. En effet, pour les acteurs de l'économie informelle, le manque d'accès au crédit est l'un des principaux obstacles à la croissance de l'entreprise et de la productivité. Il ne faut pas oublier cependant que des millions de personnes survivent grâce à l'économie informelle et qu'à certains égards le secteur est un terrain fertile pour les individus créatifs, novateurs, dynamiques et doués d'un véritable esprit d'entreprise. Ce potentiel ne doit pas être négligé.
- 107.** Le représentant du gouvernement de la Chine, s'exprimant au nom du GASPAC, a pris note avec satisfaction de la place prise par l'économie informelle dans les grands débats d'orientation, dans les pays en développement comme dans les pays développés. Il semble évident, comme indiqué dans le document, que les analyses sur la définition de la formalisation et les moyens de parvenir à cet objectif n'ont pas été suffisamment développés, et que le débat s'est concentré de façon excessive sur la question du cadre réglementaire. Il faut espérer que l'OIT parviendra à imprimer une direction nouvelle au débat. Le marché du travail doit fonctionner de façon efficace, compte tenu des connaissances empiriques. Le GASPAC est encouragé par les pratiques exemplaires rassemblées par le Bureau, notamment celles qui concernent le développement de l'esprit d'entreprise, le microfinancement, la formation, la sécurité sociale et le tripartisme; il serait souhaitable que ces expériences prennent de l'ampleur et soient intégrées dans les PPTD. Il aurait été judicieux de faire figurer dans le document, qui fournit certes un aperçu utile des progrès accomplis, des propositions plus précises sur les activités de suivi envisageables.

- 108.** Le représentant du gouvernement du Mexique a remercié le Bureau pour les informations utiles et exhaustives fournies dans le document. Il a évoqué brièvement l'action menée en faveur du travail décent au Mexique, citant notamment les efforts visant à promouvoir des stratégies d'investissement productives, ciblées sur les catégories défavorisées de l'économie informelle. Il a mentionné aussi le programme de promotion de l'emploi moderne, dont l'objectif est d'aider les chômeurs à s'insérer sur le marché du travail officiel. L'Etat a créé en outre un observatoire du travail tenant à la disposition de tous les informations sur le marché du travail.
- 109.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine a exprimé sa satisfaction quant au contenu du document, rapport bien structuré qui dresse le cadre du débat avec précision, décrit dûment les différents aspects de l'économie informelle et met en évidence l'état de précarité des travailleurs. Le phénomène examiné se retrouve à différents échelons, au sein des ménages, dans la société en général, dans les pays pauvres et dans les pays riches. Une perspective commune est préalable à l'élaboration de stratégies conjointes. En Amérique latine, la coopération avec le BIT dans ce domaine n'est pas nouvelle et s'est manifestée dernièrement à l'occasion du quatrième Sommet de Mar del Plata en 2005 et de la réunion régionale de l'OIT, tenue à Brasilia en 2006. Les pays du MERCOSUR s'efforcent aujourd'hui de combler les déficits de travail décent en élaborant une stratégie de réduction des effectifs de l'économie informelle et de recensement des travailleurs concernés. Le document appelle l'attention sur la nécessaire coordination des politiques. Une approche intégrée doit être appliquée pour éviter les programmes ponctuels qui ne favorisent pas la cohésion sociale.
- 110.** Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a signalé que la diminution du pourcentage des travailleurs de l'économie informelle dans son pays (44,5 pour cent en 2006 contre 52,7 pour cent en 2003) est le fruit de l'action menée par les pouvoirs publics en faveur de la protection sociale (adoption d'un cadre réglementaire minimum et de nouvelles lois sur la santé et la sécurité applicables à l'ensemble des travailleurs). Le gouvernement est conscient que l'intégration à l'économie formelle est un processus complexe qui demande un dialogue social efficace entre le gouvernement, les partenaires sociaux et les organisations représentant l'économie informelle.
- 111.** Le représentant du gouvernement du Kenya a rappelé la discussion sur l'économie informelle tenue à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail et souligné les progrès accomplis par le Bureau depuis, mentionnant en outre plusieurs mesures adoptées au Kenya, notamment la création, au sein du ministère du Travail, d'un département pour le développement de la micro-entreprise qui collabore activement avec les partenaires sociaux. Un suivi adéquat et des stratégies plus générales sont nécessaires, et l'économie informelle devrait être prise en compte dans les programmes par pays de promotion du travail décent.
- 112.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud s'est félicité de la tenue d'une discussion sur l'économie informelle, saluant les efforts déployés par le BIT pour aider les pays à améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs et unités économiques qui y déploient leur activité. En Afrique du Sud, l'économie informelle est désignée sous le terme de «seconde économie»; le gouvernement élabore actuellement une stratégie visant à ramener ce secteur dans le giron de la première économie. Il faudra pour cela des efforts soutenus, avec notamment des transferts de ressources dans le domaine de l'enseignement et de la formation, l'allocation de capitaux au développement de l'entreprise, des campagnes de sensibilisation et d'information et l'utilisation de technologies adéquates. L'orateur a indiqué que son gouvernement a entrepris de passer en revue les problèmes rencontrés par les petites entreprises. Le BIT devrait désormais axer ses efforts sur la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation, ainsi que sur la mise en commun des pratiques exemplaires parmi les Etats Membres. Il convient d'examiner les politiques et pratiques

ainsi rassemblées avant de les adopter afin de s'assurer de leur pertinence dans différents contextes.

- 113.** Le représentant du gouvernement de la France a souligné l'importance du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Il a ajouté que le microcrédit peut être un outil adapté en ce qui concerne les politiques actives du marché du travail.
- 114.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est félicité de la teneur du document et a salué le point de vue nuancé qui y est exprimé quant aux politiques envisageables pour l'économie informelle. Il a déclaré que l'extension à tous les travailleurs des principes du travail décent suppose que la protection sociale s'accompagne d'une volonté et d'une capacité correspondantes de respecter les dispositions y afférentes et d'en payer le coût. Cela demande une gouvernance satisfaisante et plusieurs mécanismes effectifs. Les problèmes rencontrés au sein de l'économie informelle surviennent souvent d'un dysfonctionnement des mécanismes de gouvernance.
- 115.** Remerciant le Bureau pour le document présenté à la commission, la représentante du gouvernement de l'Inde a réaffirmé que son pays s'est engagé à progressivement transformer son économie informelle, dont il ne faut pas pour autant négliger l'importance, notamment pour la création d'emplois. L'intervenante a souligné tout l'intérêt de la collaboration Nord-Sud pour réaliser le potentiel et tirer profit des avantages qui peuvent en découler tant pour les travailleurs que pour l'économie. Les pays en développement ont besoin de l'aide financière des pays industrialisés pour faciliter la transition vers l'économie formelle. Le Bureau devrait axer ses travaux sur des programmes par pays visant à améliorer les conditions de travail dans l'économie informelle.
- 116.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a félicité les auteurs du document et a approuvé le recours à différentes unités du BIT pour dresser un panorama cohérent et équilibré des perspectives de transformation de l'économie informelle. L'orateur a évoqué le grand problème de la pénurie de données qui empêche d'en saisir l'étendue et l'évolution.
- 117.** Après avoir elle aussi remercié le Bureau, la représentante du gouvernement du Canada a déclaré que, dans ce domaine, il serait bon de mieux tenir compte des sexospécificités. Elle a décrit les difficultés que de nombreuses femmes doivent surmonter pour intégrer l'économie formelle, un point important lorsque l'on sait que sept entreprises de l'économie informelle sur dix sont dirigées par des femmes. Elle a invité le BIT à porter une attention particulière à cette question au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses politiques et programmes.
- 118.** Ayant à son tour remercié le Bureau, la représentante du gouvernement du Maroc a déclaré que l'économie informelle est une question complexe car la plupart des travailleurs ne sont pas couverts par la législation. Elle a donné comme exemple le travail domestique qui, dans certains pays, n'est pas réglementé; même s'il y a un cadre légal, le contrôle des lois n'est pas facile à réaliser. Les inspecteurs du travail n'arrivent pas à effectuer de contrôle dans les domiciles privés. L'intervenante a indiqué que, pour remédier à cette situation, le Maroc a élaboré un projet de loi spéciale régissant le travail domestique. Ce travail était basé sur le consensus entre les partenaires sociaux. Le projet de loi est en phase d'adoption. Cette loi fixe l'âge minimum et les normes de travail minimales à respecter pour les employés de maison et porte création d'un organe chargé de veiller à l'application de la loi.
- 119.** M. Gómez (membre travailleur) a estimé qu'il est difficile de parler de travail décent dans l'économie informelle alors que les travailleurs ne bénéficient d'aucune protection. Le

phénomène ne fait que s'étendre, un nombre grandissant d'entreprises officielles dérivant vers l'informalité. C'est le cas notamment dans l'agriculture, la construction et les transports. Les solutions sont souvent complexes et exigent des efforts concertés. L'intervenant a mis en garde contre la création de coopératives fictives et autres méthodes de ce type qui sont parfois utilisées pour se soustraire aux obligations d'une relation de travail conforme à la loi.

- 120.** M^{me} Pandeni (membre travailleuse) a fait observer qu'en Afrique la plupart des travailleurs exercent leurs activités dans l'économie informelle, laquelle s'est développée suite à l'application de politiques d'ajustement structurel et de libéralisation qui sont à l'origine des pratiques d'externalisation des entreprises multinationales. La majeure partie des entreprises du secteur informel ne sont pas déclarées en raison des coûts élevés et de la lourdeur des procédures d'enregistrement. Cela n'est pas sans incidence sur le taux de syndicalisation. L'oratrice a demandé instamment au Bureau d'aider les partenaires sociaux à s'attaquer aux causes profondes du problème.
- 121.** Le représentant du gouvernement de la Finlande a remercié le Bureau du document qu'il a jugé complet. Il est convenu que, si l'intégration de l'économie informelle est un objectif essentiel, il convient de faire preuve de réalisme et d'accepter l'existence de ce pan de l'économie, d'autant que la mondialisation accroît le besoin de souplesse sur le marché du travail. L'intervenant a ajouté que ce processus d'intégration devrait reposer sur une mise en balance rigoureuse des facteurs économiques qui tiennent compte du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective. Cela suppose la formulation de politiques adaptées et une réglementation positive.
- 122.** M. Anand (membre employeur) a fait remarquer qu'en Asie du Sud de nombreux établissements informels sont prospères, comme il a pu le constater lui-même à maintes reprises. Il a fait observer qu'il est important d'organiser des voyages d'étude pour mieux comprendre la situation des travailleurs de l'économie informelle dans cette région. Il est encourageant de voir que le Bureau ne ménage pas ses efforts dans ce domaine.
- 123.** La représentante du gouvernement de la Grèce a indiqué qu'il est connu que les échanges économiques internationaux concernent les entreprises du secteur formel qui disposent d'une structure financière et juridique et d'une comptabilité très performante. Il est également connu que les entreprises du secteur informel constituent un facteur de faiblesse. Elle a estimé que l'offre de microfinancement et l'information sur les marchés pourraient favoriser la transition vers l'économie formelle.
- 124.** Dans sa réponse, M^{me} Berar-Awad a noté avec satisfaction la richesse du débat et l'utilité des nombreuses observations formulées par les membres de la commission. La démarche suivie dans le document a été approuvée et qualifiée de «nuancée» et d'«équilibrée», et les orientations précieuses fournies au Bureau permettront à celui-ci de poursuivre ses travaux en centrant les discussions relatives aux mesures à prendre dans le domaine de l'économie informelle sur les deux objectifs liés que sont la préservation du potentiel de création d'emplois et la protection des travailleurs. L'oratrice a exprimé sa reconnaissance d'avoir été informée, pendant la discussion, des politiques et stratégies mises en œuvre au niveau national. Le Bureau a pu recueillir de nombreux exemples de cas et de bonnes pratiques en vue du débat qui aura lieu lors du colloque sur la formalisation, prévu pour novembre 2007. Les observations formulées encouragent également le Bureau à poursuivre la coopération technique visant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de tout l'éventail des politiques requises pour promouvoir le travail décent dans les divers cas de figure de l'économie informelle. L'intervenante a souligné que les commentaires qui ont été formulés viennent appuyer de nouveaux travaux sur la mesure et la surveillance de l'évolution de l'économie informelle. Le Bureau donnera suite aux orientations fournies en

vue de futures discussions tant sur les dimensions spécifiques du travail décent et de l'économie informelle que sur le tableau macroéconomique et les tendances générales.

- 125.** M. Reynaud a ajouté que la discussion a fait apparaître clairement la complexité du problème et les obstacles qui devront être surmontés. Il a résumé l'approche du BIT qui privilégie le cadre législatif et le renforcement des capacités des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle en vue de faciliter leur intégration.
- 126.** La vice-présidente employeuse a salué le large consensus qui s'est dégagé au sein de la commission, ainsi que la volonté de ses membres de travailler ensemble sur le sujet.
- 127.** Le vice-président travailleur a approuvé la déclaration de l'intervenante précédente concernant la nécessité de travailler ensemble sur la question de l'économie informelle. Il a ajouté que les droits du travail doivent être respectés sans conditions et a établi une analogie entre les violations des droits des travailleurs et un vol, celui du droit d'un travailleur à des pratiques de travail loyales. Il s'est inquiété des commentaires qui semblent défendre les chefs d'entreprise qui dissimulent leur véritable statut pour éviter de payer des taxes. Il a fait observer que les commentaires de son groupe s'appuient sur d'amères expériences faites dans l'économie informelle, où les violations des droits fondamentaux de l'homme sont fréquentes, et a noté que les voyages d'étude du BIT devraient inclure cette réalité. Il s'est dit favorable à de nouveaux travaux de recherche sur les modes de sous-traitance et a déclaré attendre avec intérêt les prochaines discussions sur l'économie informelle, au cours desquelles il faudra examiner en profondeur des questions spécifiques tout en passant en revue l'ensemble de ce domaine.
- 128.** *La commission a pris note du document présenté par le Bureau ainsi que des opinions qui ont été exprimées à son sujet.*
- 129.** La présidente a annoncé qu'en raison du manque de temps l'examen de la dernière question inscrite à l'ordre du jour, «L'Agenda du travail décent dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté», est reporté à la session de novembre 2007. Elle a remercié les membres de la commission du débat fructueux et intéressant qu'ils ont eu. Evoquant son prochain départ de Genève, elle a indiqué que c'est la dernière fois qu'elle préside la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Elle s'est félicitée du haut niveau de la discussion et de l'esprit constructif qui a prévalu, et a formulé ses meilleurs vœux à l'intention de tous les membres, et en particulier des deux vice-présidents, ainsi que du secrétariat.
- 130.** M. Salazar-Xirinachs a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à l'égard de M^{me} Fernando pour l'aptitude à diriger et à orienter le débat dont elle a fait preuve depuis le jour où elle a pris ses fonctions de présidente, à un moment décisif pour la commission. Il lui a souhaité plein succès pour l'avenir.

Genève, le 23 mars 2007.

(Signé) M^{me} Fernando, ambassadrice,
Présidente.

Point appelant une décision: paragraphe 79.